

Rapport n°1 :**Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 15 novembre 2018**

Rapporteur(s)	Nicolas CHAILLET, Président
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	13 décembre 2018

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim du conseil d'administration du 27 septembre 2018	1
2. Débat d'orientation budgétaire 2019	2
3. Bourses de mobilités Masters UBFC	4
4. Subventions de l'École doctorale Carnot-Pasteur	5
5. Prix PEPITE Tremplin 2018	6
6. Finale régionale du concours « Chercheurs Entrepreneurs Challenges »	7
7. Avenant à la convention de reversement UBFC – FCS BFC	8
8. Vote électronique pour les élections des écoles doctorales	9
9. Ouverture de concours	15
10. Point de situation politique	16

*(La séance est ouverte à 14 h 08 sous la présidence de M. Nicolas Chaillet,
Président de la COMUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Chaillet.- Bonjour à toutes et à tous. Nous avons le quorum, nous pouvons donc démarrer ce conseil d'administration dans lequel nous accueillons Monsieur le Recteur. Merci pour ta présence.

Nous accueillons également de nouveaux conseillers. Est-ce que vous souhaitez dire un mot ?

Mme Frerebeau.- Françoise Frerebeau. Je suis présidente de la commission formation recherche au niveau du CESER de Bourgogne Franche-Comté. À ce titre, je représente le CESER au CA de l'université de Bourgogne Franche-Comté et je suis très heureuse de vous retrouver aujourd'hui.

M. Chaillet.- Merci.

Nous accueillons également, sauf erreur de ma part, Nicolas Créantor. Bonjour. Voulez-vous vous présenter ?

M. Créantor.- Nicolas Créantor. Je remplace Françoise Gazelle qui est partie pour une nouvelle vie. Je représente les BIATSS et je suis à l'UTBM, à la DSI.

M. Chaillet.- Merci. Françoise Gazelle, qui était conseillère jusqu'à présent, part à la retraite. C'est donc effectivement une nouvelle vie que nous lui souhaitons très belle.

Je ne crois pas avoir oublié quelqu'un ; il ne me semble pas.

1. Approbation du verbatim du conseil d'administration du 27 septembre 2018

M. Chaillet.- Nous allons démarrer avec l'approbation du verbatim du CA du 27 septembre.

Est-ce que vous avez des modifications à apporter à ce verbatim ?
Stéphanie.

Mme Benoist.- Oui. J'ai juste une demande concernant une petite coquille. Je ne me souviens plus du numéro de la page. J'ai dit qu'il fallait dépasser les blocages et il est écrit "déplacer".

M. Chaillet.- J'ai trouvé ; c'est page 27.

Y a-t-il d'autres demandes de modification ? Non.

Si tel n'est pas le cas, qui s'oppose à l'approbation de ce verbatim ?

Qui s'abstient ? Trois abstentions.

Merci.

2. Débat d'orientation budgétaire 2019

M. Chaillet.- Le deuxième point concerne le débat d'orientation budgétaire.
Oui ?

M. Rollin.- Je voudrais intervenir en début de ce CA parce que les BIATSS que je représente, au nom desquels je suis élu, ont entendu un certain nombre de questions et de rumeurs. Il me semblerait donc intéressant d'en parler en début de CA.

Habituellement, en début de CA, il y a les informations du Président. Vous n'en avez pas à ce conseil mais j'ai un certain nombre de questions, qui sont d'ordre général, dont j'aimerais qu'elles soient abordées en tout début de conseil. Vous allez peut-être me dire que cela fera partie du point 10. Si c'est le cas, il est malheureux que cela arrive en fin de conseil.

Le premier point : nous savons qu'il y a eu un rapport qui a été remis par l'IGAS, du moins pour la section de l'éducation. Nous voulons savoir les tenants et les aboutissants.

Le deuxième point : on a entendu dire, concernant I-Site, un point d'étape de l'I-Site, que nous ne serions pas dans les clous et que nous aurions un délai assez restreint pour y revenir si nous ne voulons pas le perdre. Mais est-ce une rumeur mal fondée ou est-ce une réalité et quelle est la réalité de cette rumeur ? Nous voulons savoir ce qu'il en est parce que nous avons un certain nombre de personnels qui travaillent sur ce programme ; ils voudraient savoir où ils vont.

Le troisième point, qui me semble le plus important : quel est votre avenir, Monsieur le Président ? Nous entendons dire que les présidents des établissements auraient demandé votre démission. Nous aimerions donc savoir si vous êtes encore président, si ce soir vous serez encore président. Quelle est la réalité de cette rumeur ? Est-elle mal fondée ? Mais c'est une rumeur qui commence à courir de manière persistante depuis une dizaine de jours, c'est pourquoi je pose la question peut-être un peu crûment.

Voilà les trois points que j'aimerais que vous abordiez dès le début de ce CA.

M. Chaillet.- J'aborderai ces trois points et le mystère sera levé. Pourquoi ai-je souhaité que ce soit en fin de CA ? C'est pour une raison très simple. Les points qui sont à l'ordre du jour, à part le débat d'orientation budgétaire, sont des points assez rapides qui relèvent de la marche normale de l'établissement. Il faut que nous puissions les traiter sereinement pour, ensuite, aborder ces sujets. Mais nous en parlerons, ne vous inquiétez pas.

Le débat d'orientation budgétaire, vous l'avez eu ; je pense que vous l'avez lu. Je vous rappelle que c'est un échange, ce sont des discussions sans vote. Je ne vais pas vous le décrire par le menu ; il est conforme à ce que nous vous avons présenté l'année dernière, c'est-à-dire qu'il fonctionne par missions.

Vous avez tout d'abord tout ce qui concerne le fonctionnement d'UBFC, avec les ressources humaines, le fonctionnement courant avec les fluides, les dépenses courantes, etc. et puis c'est décliné en formations.

Pour ce qui nous concerne, les formations sont essentiellement le doctorat et les masters en anglais. Ensuite, pour les projets structurants, il y a - sauf erreur de ma part et dans l'ordre - l'I-Site, le projet RITM (projet de nouveau cursus à l'université), l'École Universitaire de recherche.

À chaque fois, les chiffres vous sont donnés. Le projet RITM a démarré cette année, donc dernièrement, avec un premier appel à projets qui a donné lieu à 46 retours. 46 projets ont donc été soumis à ce premier appel à projets de RITM, ce qui est une très bonne chose.

L'Ecole Universitaire de Recherche EIPHI démarre également. Les chiffres vous sont rappelés, sachant que nous en avons déjà parlé. Vous avez ici les versements qui font l'objet des conventions qui ont déjà été mentionnées ici. Ensuite, il y a la question de la gestion des projets de recherche ANR, H2020, Région, FEDER dont vous avez le détail.

Je crois pouvoir dire que pour l'ensemble des points, en particulier pour le doctorat parce que c'est très important, les choses sont décrites et détaillées avec des points d'avancement et des propositions pour le futur.

Vous avez la plateforme nationale pour la recherche sur la fin de la vie. Cette plateforme a aussi son tableau de financement et sa projection. Pour votre information, il y a trois semaines, il y a eu les premières universités de recherche de la plateforme nationale Fin de vie au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Cela a été un grand succès ; il y avait environ 150 participants nationaux et internationaux, puisque cette plateforme est bien nationale. C'est donc bien ici que les choses se coordonnent.

Il y a également le pôle régional de santé publique dont on a déjà eu l'occasion de parler. Il n'y a donc aucun projet dont nous n'aurions pas parlé ici. Ce pôle va se déployer et les journées - puisque ce sont deux jours - de lancement de ce pôle régional auront lieu à la fin du mois de novembre.

L'entrepreneuriat étudiant, le Pépite, que vous connaissez bien, avec des financements du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Caisse des dépôts, les prévisions de recettes, le tableau correspondant et puis les propositions pour la suite.

Le Polytechnicum, qui est l'un des sept pôles thématiques, qui a été le premier pôle thématique, sachant que les six autres ont été créés récemment.

Le numérique ; je passe rapidement car vous avez le document.

Les actions 2018 vous sont rappelées. Les actions 2019 sont indiquées également pour une projection financière qui est indiquée.

La communication est également un sujet très important, qui reprend d'ailleurs une partie des événements qui sont liés à notre activité, notamment des événements autour du doctorat, des projets comme « Ma thèse en 180 secondes » notamment.

La vie étudiante vous est également décrite. Nous avons eu, la dernière fois, l'occasion de parler du projet « La Ruche ». Les assises de la vie étudiante ont été menées cette année au printemps et doivent être menées également l'année prochaine.

La politique culturelle, donc autant de sujets par mission, comme je l'ai dit, qui correspondent aux compétences d'UBFC.

En ce qui concerne les recettes, c'est là aussi conforme à l'année précédente. Il y a une subvention pour charge de service public de la part de l'Etat. C'est 260 418 €, sachant que les 60 418 € sont des financements reversés pour moitié à l'UTBM et pour moitié à AgroSup pour les postes Formation Tout au Long de la Vie que nous avons obtenus grâce au succès du projet « Expérimentation Formation Tout au Long de la Vie ».

Vous avez la contribution des établissements membres qui est totalement conforme à l'année dernière et à l'année d'avant, 300 000 € en tout.

Comme l'année dernière, nous avons sollicité les grandes agglomérations, Dijon Métropole, Grand Besançon, Grand Belfort et Pays de Montbéliard Agglomération, Chalon-sur-Saône, Mâcon et Le Creusot pour les chiffres qui vous sont indiqués, ainsi que le Conseil régional en parallélisme des formes. Nous restons prudents sur ces retours en estimant ceux-ci à 150 000 €.

Vous avez ensuite les frais de gestion qui sont conformes à ce que vous aviez déjà voté.

Puis le budget prévisionnel récapitulatif qui est à l'équilibre avec un excédent de 110 945 €.

J'ai été assez rapide. Je vous laisse intervenir si vous souhaitez avoir des précisions sur ce débat d'orientation budgétaire, sachant que cela a été, comme l'année dernière, un gros travail. Je remercie André Pierre et Olivier Prévôt qui ont largement contribué à ce travail, ainsi que les services, bien sûr, qui ont, pour chacun d'entre eux, alimenté les parties qui les concernent.

La parole est à vous.

Mme Peyron.- Bonjour. Dominique Peyron. J'ai juste une petite question. Sur le numérique, on n'a pas, comme pour les autres, un tableau un peu plus détaillé. On a juste deux lignes avec les montants globaux sur le numérique. Est-ce que cela va venir par la suite ?

M. Chaillet.- Ce sera dans le budget puisque le débat d'orientation budgétaire est assez détaillé, voire très détaillé, mais effectivement pas forcément sur le numérique. Ce sera dans le budget.

Mme Peyron.- Pour les autres, on avait un petit tableau qui présentait les différents postes des dépenses et recettes et là, il y a juste une ligne globale.

M. Chaillet.- C'est juste. Mais pour les autres, ce sont des projets alors que pour le numérique, ce sont essentiellement des ressources propres à l'établissement.

Mme Peyron.- D'accord. Merci.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Roche-Bruyn.- Je voulais me féliciter de la qualité du document qui est d'une grande clarté et qui nous permet d'avoir une vision claire de ce qui s'est fait sur 2018, de ce qui est programmé pour 2019. Je l'ai même utilisé comme modèle pour mes propres équipes.

M. Chaillet.- Merci François.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Cela vous convient ? (*Approbaton générale*).

Cela vous donne une bonne image d'aujourd'hui et de la projection pour demain. Très bien, merci.

Le budget sera construit sur les bases de ce débat d'orientation budgétaire et en reprendra tous les éléments. Je remercie Eric Robert de nous avoir aidés à bâtir ce débat d'orientation budgétaire, sachant que c'était dans un contexte personnel un peu compliqué, pour ceux qui ont vu Eric marcher tout à l'heure.

Merci.

3. Bourses de mobilités Masters UBFC

M. Chaillet.- Le rapport n° 3 concerne des bourses de mobilité de masters. Vous savez que dans les outils de financement I-Site pour ce qui concerne les masters en anglais, il y a ces bourses. Je vais laisser la parole à Catherine Baumont qui va vous en dire un mot.

Mme Baumont.- Je m'excuse auprès de vous de rester à cette place parce que je vois qu'il n'y a pas de place disponible ; on va donc éviter les jeux de chaises.

Je voulais vous présenter ce rapport.

Dans le cadre de l'internationalisation de l'offre de formations et plus généralement de l'attractivité d'UBFC pour les étudiants internationaux, une action est prévue en soutien aux étudiants dans le projet I-Site BFC. Il concerne aussi bien les bourses de mobilité entrante, donc pour attirer des étudiants étrangers dans nos formations et des bourses de mobilité sortante qui permettent à nos étudiants actuellement dans les formations de compléter leur formation à l'international afin d'améliorer leur insertion professionnelle.

Comme chaque année, nous devons voter pour l'année académique en cours, à la fois le montant total attribué sur le budget I-Site à ces opérations de bourses de mobilité entrante et sortante, ainsi qu'approuver le montant octroyé pour chacune des bourses et pour les bénéficiaires étudiants.

Vous avez dans le rapport le montant de 200 000 € pour les bourses de mobilité entrante et de 200 000 € pour les bourses de mobilité sortante, ce qui cadre finalement la disponibilité totale sur cette action.

Vous avez ensuite, dans les points 3, 4, 5 et 6, des dispositions plutôt individuelles quant aux conditions d'octroi de ces bourses et quant aux montants des bourses qui peuvent être attribuées aux bénéficiaires.

Ce que vous avez à délibérer et à approuver aujourd'hui, c'est le montant de ces bourses, à la fois le montant maximal d'une bourse entrante ou sortante pour un étudiant qui est plafonné à 8 000 € nets par année académique. Dans le cas où la mobilité s'étend sur une année académique entière, le montant des bourses, tant entrantes que sortantes, est de 800 € nets par mois sur une période de 10 mois, consécutive ou non.

Enfin, dans le cas où la mobilité s'étend sur une période plus courte, le montant peut excéder 800 € par mois, mais en respectant le plafond de 8 000 € nets par mois, sachant que dans ce cas, la base de 100 € par mois de mobilité pourrait être augmentée des frais de transport, de voyage, aller et retour.

Vous avez une petite précision concernant les bourses de mobilité sortante qui sont liées à des stages à l'étranger par les étudiants de nos formations.

Je précise pour rappel que huit parcours de masters internationaux à UBFC ont été ouverts à la rentrée 2018.

Je peux répondre si vous avez des questions.

M. Chaillet.- Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Non, pas de question.

Qui s'oppose à l'approbation du montant de ces bourses ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

4. Subventions de l'École doctorale Carnot-Pasteur

M. Chaillet.- Le point 4 concerne des subventions de l'école doctorale Carnot-Pasteur à des associations de doctorants.

Catherine, je te laisse la main à nouveau.

Mme Baumont.- Cette fois-ci, le point mis à l'ordre du jour du conseil d'administration concerne deux subventions octroyées à des associations pour l'école doctorale Carnot-Pasteur.

Nous sommes, par rapport au rapport et à l'annexe qui vous ont été envoyés, dans le cas n° 2 puisqu'il s'agit de subventions faites par une association pour une initiative concernant des doctorants d'une école doctorale.

Dans le rapport, ce qui est particulier est souligné en jaune. Le point qui nous préoccupe concerne surtout l'association de thésards de Chimie et de Physique car la subvention est de 2 400 € sur le budget annuel de l'ED Carnot-Pasteur et ce montant dépasse les 2 000 € maximum par association et par an.

Une explication vous est fournie. Cette subvention demandée pour 2018 comprend la subvention 2017 qui n'avait pas pu être versée suite à la clôture de l'exercice. Ce dépassement est justifié parce que cette demande couvre deux années.

M. Chaillet.- Merci Catherine. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui s'oppose à l'approbation du montant de cette subvention qui excède un petit peu ce qui avait été prévu mais pour les raisons qu'a données Catherine Baumont, c'est-à-dire les deux années ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

5. Prix PEPITE Tremplin 2018

M. Chaillet.- Le point suivant concerne le prix Pépité Tremplin 2018. C'est un prix qui a été créé il y a déjà un petit moment. C'est l'une des actions importantes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en partenariat avec la Caisse des dépôts.

Comme écrit, une cinquantaine de projets sont récompensés par un jury national.

Pour ce qui concerne la Bourgogne Franche-Comté, quatre projets ont été retenus par le comité de sélection qui est composé de la DRRT, de la Caisse des dépôts, de la Région, de Bpifrance, du Réseau Entreprendre, de l'incubateur DECA-BFC, des entrepreneurs et des enseignants.

Il y a eu également un accessit, ce qui fait quatre prix et un accessit, donc cinq lauréats.

Cet événement a été associé aux 20 ans du concours d'I-LAB qui a été organisé avec un grand succès le mois dernier, sur l'aide à la création d'entreprise de technologie innovante, en même temps que la finale du concours « Chercheurs Entrepreneurs Challenges ». Cela a été fait à Dijon, à la MRI, mi-octobre.

Une dotation a été attribuée pour soutenir tout cela par la Caisse des dépôts, sachant que la DRRT a pris en charge le coût de la logistique pour l'organisation de cet événement. Autrement dit, les 7 100 € attribués par le ministère et la Caisse des dépôts et les 1 000 € attribués par le MEDEF - ce qui fait 8 100 € - peuvent être attribués aux quatre lauréats et l'accessit selon la configuration qui vous est indiquée, donc 1 900 € pour chacun des quatre lauréats et 500 € pour l'accessit.

Vous voyez, dans les lauréats, qu'il y a des choses assez intéressantes :

- il y a des jus de fruits exotiques fermentés sans lactose pour les personnes soucieuses de leur santé,
- un projet de cuir marin, du cuir de poisson qui est aussi tout à fait original,
- un projet d'engin amphibie,
- un projet de réseau social de sportifs,
- et l'accessit qui concerne un agenda social en images.

C'est donc très varié mais il y a tout de même une direction, pour un certain nombre de projets, autour de l'environnement dont on peut tous se féliciter.

Est-ce que vous avez des questions ? Pas de question.

Qui s'oppose à l'affectation des 8 100 € de la Caisse des dépôts, du ministère et du MEDEF aux lauréats selon la répartition que j'ai déjà présentée ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

6. Finale régionale du concours « Chercheurs Entrepreneurs Challenges »

M. Chaillet.- Le point 6 concerne la finale régionale du concours « Chercheurs Entrepreneurs challenges ». On est là encore dans la même thématique.

Michel, est-ce que tu veux en dire un mot ?

M. de Labachèlerie.- Non.

M. Chaillet.- Le groupe AEF info que vous connaissez bien organise les « Chercheurs Entrepreneurs Challenges » qui est une nouveauté, du moins qui a quelques années et qui comporte deux actions, des actions de Docteurs-entrepreneurs destinées aux projets de création d'entreprise portée par des doctorants en fin de thèse ou des docteurs fraîchement diplômés et la Startup connexion qui s'adresse à des chercheurs plus confirmés, qui ont déjà créé leur startup et qui souhaitent se développer par leurs connaissances auprès d'industriels et d'investisseurs.

Le premier, les Docteurs-entrepreneurs, est organisé en lien avec le réseau national des collèges doctoraux. Le second, la Startup connexion, est organisé en lien avec le CNRS.

En 2018, AEF info a souhaité organiser des finales régionales afin de mettre en valeur les projets auprès de l'écosystème régional. C'est toujours utile car cela permet aussi à des institutions qui méconnaissent tout cela de percevoir un petit peu mieux le potentiel d'innovations locales qui émanent de l'enseignement supérieur.

Trois régions sont testées ; la Bourgogne Franche-Comté en fait partie avec le Grand Est et les Hauts de France, ce qui est aussi une bonne chose. Nous avons fait partie des premières régions qui ont pu organiser cela. Nous avons déjà parlé, sur l'approbation par le conseil d'administration, de l'organisation de cette action.

Au final, le jury a délibéré avec un premier prix de 4 000 € à Vladimir Gauthier pour un projet qui s'appelle Cell Select, qui est un outil pour la création de médicaments de thérapie innovante. C'est là un grand sujet.

Un prix « Emergence » de 1 000 € a été attribué à Aliyasin El Ayouche pour son projet Metabsorber qui consiste à créer des métamatériaux qui absorbent les ondes acoustiques, donc le son et qui luttent contre le bruit.

Et un prix « Coup de cœur » de 1 000 € à Romain Viala pour son projet qui s'appelle MICAD, qui permet de construire des instruments de musique grâce au numérique.

Ce sont là encore des initiatives, des innovations tout à fait variées.

Les prix ont été cofinancés par le Conseil régional à hauteur de 4 000 €, le MEDEF à nouveau à hauteur de 1 000 € et puis l'agence PLASSERAUD STARTUP à hauteur de 1 000 €. Sachant que le lauréat du premier prix, Vladimir Gauthier, est automatiquement sélectionné pour la finale nationale qui aura lieu fin novembre à Paris.

Il vous est demandé de délibérer sur la signature des conventions pour le financement des prix de la finale régionale 2018 ; c'est le premier point pour que l'on puisse percevoir le financement et que l'on puisse aussi attribuer des prix, donc paiement des prix aux lauréats : 4 000 € pour Vladimir Gauthier, 1 000 € pour Aliyasin El Ayouche plus le prix « Coup de cœur » à Romain Viala.

Ce sont à nouveau de belles réussites de nos jeunes chercheurs dans le domaine de l'innovation.

Est-ce que vous avez des questions ? Non.

Qui s'oppose à ces deux points, la signature des conventions et le paiement des prix ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

7. Avenant à la convention de reversement UBFC – FCS BFC

M. Chaillet. - Le point 7 concerne un avenant à la convention de reversement UBFC FCS.

Je vais vous rappeler le contexte. Vous savez que les LabEx et les IDEFI en l'occurrence, sur notre site, le LabEx ACTION, le LabEx LipSTIC et l'IDEFI Talent campus sont, comme c'est la règle nationale, accrochés à l'I-Site ou IdEx lorsque le site est lauréat de l'un ou de l'autre. Ils font partie de la convention globale de l'I-Site ou de l'IdEx, donc de l'I-Site BFC pour ce qui nous concerne. Ce sont des projets qui, depuis le départ, sont gérés par la Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne Franche-Comté.

Nous avons fait passer ici une convention de reversement qui correspondait au reversement échelonné jusqu'à la fin de ces projets, donc fin 2019, concernant des sommes qui leur étaient allouées avec reversement à la FCS.

Entre-temps, la situation a un petit peu évolué puisque l'avenant à l'I-Site qui concerne l'Ecole Universitaire de Recherche EIPHI a été signé. On en avait parlé également ici, au dernier conseil d'administration, en sachant qu'en devenant lauréat de cette Ecole Universitaire de Recherche qui concerne l'axe 1 de l'I-Site, mécaniquement – puisque c'était une règle de l'ANR qui n'a plus lieu pour les appels suivants - cette EUR intégrait le LabEx qui lui correspondait.

Autrement dit, au moment de la signature de cet avenant, le LabEx Action a disparu et le financement du LabEx ACTION a été intégré à l'EUR EIPHI. Il n'est donc plus question de LabEx ACTION, c'est ce qui permettra d'ailleurs à cette partie recherche de poursuivre sur 10 ans au lieu de s'arrêter en 2019, puisque les financements des EUR comme des NCU (Nouveaux Coursus à l'Université) sont de 10 ans. Ces reversements avaient été prévus jusqu'à fin 2019 ; nous sommes donc obligés de changer un tout petit peu les termes de l'avenant à cette convention de reversement pour remplacer, en gros, le LabEx ACTION par la partie recherche de l'EUR.

J'espère que c'est à peu près clair.

Il y a un deuxième point qui concerne l'IDEFI Talent Campus. Les IDEFI étaient supposés s'arrêter fin 2019 sans possibilité de prolongation financée, puisque l'Etat, le SGPI, n'avait pas souhaité relancer les appels à projets sur les IDEFI. Il se trouve qu'il était utile à l'IDEFI Talent Campus, qui est dans une belle dynamique, de prolonger d'un an sa convention pour pouvoir consommer les crédits non pas avant fin 2019 mais avant fin 2020, ceci pour pouvoir envisager sereinement les actions 2019 et pouvoir les terminer proprement et pouvoir faire le biseau avec une prolongation sous d'autres formes de tout ce qui a été développé à l'occasion de l'IDEFI.

Autrement dit, il fallait également modifier la date de fin de l'IDEFI pour la passer de 2020 à 2021. J'ai dit 2019-2020 et, maintenant, je dis 2020-2021, pourquoi ? Parce que sur ces outils-là, il y a un financement annuel pendant la durée du projet mais, à la fin, il faut avoir pré-consommé les 10 % restants avant que l'ANR ne les touche. Ce qui peut d'ailleurs poser un problème de trésorerie à la structure qui porte ce type de projet et qui doit donc avancer les 10 %, ce qui peut assez vite représenter un million d'euros. Ce n'est donc pas forcément toujours facile. Quoi qu'il en soit, cela se fait à l'issue du projet et un projet qui s'arrête en 2019, son solde est versé par l'ANR en 2020.

Le projet Talent Campus s'arrête en 2020 car, entre-temps, la demande a été acceptée, c'est-à-dire que l'ANR a accepté de prolonger Talent Campus d'une année.

Le solde de 10 % n'interviendra donc non plus en 2020 mais en 2021.

Voilà les deux modifications qu'il fallait apporter à cette convention de reversement.

J'espère n'avoir pas été trop nébuleux. C'est très technique.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y a pas de question, qui s'oppose à l'évolution de cette convention et à la signature de cette nouvelle convention de reversement entre UBFC et la Fondation de Coopération Scientifique ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

8. Vote électronique pour les élections des écoles doctorales

M. Chaillet.- Pour ce qui concerne le rapport n° 8, je vais laisser la parole à André Pierre.

M. Pierre.- Le rapport n° 8 porte sur le vote électronique pour les élections des conseils centraux des écoles doctorales. Vous savez que les élections qui se sont tenues en mai 2018 n'ont pas permis le dépôt dans les délais d'une liste pour les représentants doctorants, donc collège D. Ensuite, la période de vacances et d'été, puis la période d'inscription des doctorants et ensuite les élections professionnelles du mois de décembre ont fait que tout cela est reporté à janvier prochain.

Il est proposé d'associer deux scrutins, le renouvellement du collège doctoral du conseil académique et les renouvellements des conseils centraux des écoles doctorales. C'est le même corps électoral ; il n'y a donc pas de difficulté à les faire simultanément.

Concernant le conseil académique, le vote électronique est de fait déjà permis. Ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est de vous prononcer favorablement au vote électronique

pour les conseils des écoles doctorales afin que tout cela puisse se faire par voie dématérialisée pour cette élection du mois de janvier et puis, sauf avis contraire, pour les élections qui interviendront ultérieurement.

M. Chaillet. - Y a-t-il des questions ?

Mme Privé. - Au niveau du vote électronique, nous ne sommes pas particulièrement d'accord avec cela. Il est vrai que cela peut énormément nuire à la démocratie étudiante. Il est très compliqué, pour les étudiantes et les étudiants, d'être vrai. Ce n'est pas toujours extrêmement positif. Il est donc toujours préférable de faire que les étudiants puissent se déplacer dans les urnes. Nous ne sommes donc pas forcément d'accord avec cela.

M. Pierre. - La difficulté d'obtenir de bons taux de participation à ces élections fait qu'il faut aussi que nous tenions compte du fait que les doctorants sont sur un nombre de sites assez important sur la région, même si une grande partie est sur Dijon et Besançon. On a aussi Belfort, Le Creusot, etc. Il semble donc tout de même assez logique de s'orienter vers cette modalité plus moderne d'accès aux élections.

Normalement, tous les étudiants ont des adresses électroniques, sachant qu'il peut y avoir des *bugs*. Mais les établissements fournissent des adresses électroniques à l'ensemble des étudiants, ce qui permet normalement de les contacter sans difficulté.

Mme Privé. - J'ajouterai qu'il y a un autre enjeu qui est important. Certes, les doctorants sont présents sur de nombreux campus, mais il y a aussi cet attachement à la Comue et la volonté de faire connaître encore plus la Comue auprès des étudiants. Se déplacer dans les urnes, ouvrir des bureaux de vote et permettre aux doctorants de se renseigner sur la vie démocratique de la Comue est extrêmement important et c'est une chose à laquelle nous sommes attachés. C'est pour cela que nous préférons bien évidemment un vote dans les urnes, ce qui permet aussi plus de démocratie et de responsabiliser tous les doctorants et toutes les doctorantes sur un sujet important qu'est la Comue.

M. Chaillet. - Merci pour votre intervention.

Concernant les votes électroniques, je pense que, les uns et les autres, nous en faisons très souvent. Pour ce qui me concerne, je ne traite pas un vote, lorsque j'ai à le faire de manière électronique, de façon différente d'un vote physique, en allant dans un bureau de vote.

Même si j'entends ce que vous dites et que vous avez raison de dire que l'appropriation d'UBFC par les doctorants est tout à fait importante, il me semble qu'il faudrait sans doute que nous développions d'autres actions pour aller dans ce sens en étant au plus près des doctorants.

Je le disais tout à l'heure, la réunion de rentrée des doctorants, que nous faisons maintenant pour la troisième année, a été très suivie cette année et nous faisons au mieux pour offrir aux doctorants, par le biais des écoles doctorales, les meilleures conditions de formation. Mais je ne suis pas sûr que le passage du vote dans un bureau de vote au vote électronique permette d'améliorer considérablement l'appropriation. Il faudrait sans doute que nous développions d'autres types d'actions pour ce sujet qui, vous avez raison, est très important, sachant, comme vous l'avez dit, qu'il y a des doctorants sur tous les sites ou presque, parfois en petit nombre. C'est donc une organisation extrêmement complexe à

amener que de lancer des bureaux de vote partout. Cela mobilise beaucoup nos collègues personnels, que ce soit dans les établissements dans lesquels les bureaux de vote sont ou au sein de la Comue.

Il y a aussi, derrière cela, l'idée de tester le vote électronique puisque, dans un cadre fédéral avec 13 campus, c'est sans doute une bonne chose que de tester le fonctionnement de ce vote électronique pour, le cas échéant, l'étendre à d'autres élections.

M. Rollin.- Il y a justement l'expérience des personnels techniques. En décembre, il y a des élections professionnelles avec un vote sous deux formes, en physique dans les établissements et sous forme électronique. On vote deux fois. On perd 50 % des personnels en vote électronique. Lors des dernières élections, il y a eu 50 % de moins des personnels qui votaient au niveau national en vote électronique. C'est très clair, il suffit de ressortir le résultat des personnels techniques.

La façon dont on vote pour un certain nombre de catégories est marquée ; on est capable de le chiffrer et on le verra encore lors des prochaines élections puisqu'on refait la même chose sur un certain nombre d'élections, on vote électroniquement et on va voter dans les établissements. On sait qu'on en perd, que les agents ne vont pas voter électroniquement. Ils ne sont pas attachés à cette notion.

Je le dis mais on verra bien, on pourra faire un résultat. Le ministère nous sort le résultat du nombre de participations et lorsqu'on le refait au niveau national, c'est le même constat. Lors des dernières élections, la perte était de 50 % ; c'était la première fois que l'on votait électroniquement. On verra bien combien il y en aura cette année, mais c'est tout de même un indicateur.

M. Chaillet.- Ce que je peux vous proposer, c'est de changer la formule si elle n'est pas idéale, mais je crois qu'il faut la tester.

La question est vraiment celle du nombre de campus, du nombre de bureaux de vote qu'il faut organiser, de la présence des doctorants puisque là, il s'agit de personnels, certes, et de personnels contractuels mais d'un type particulier puisque ce sont les doctorants.

Ce que nous vous proposons, c'est de tester la formule, à la fois sa facilité opérationnelle et puis surtout sa résonance, comme vous l'avez dit, auprès du corps électoral et d'en tirer les conclusions.

M. Rollin.- J'ai une certaine expérience au niveau des élections, ainsi qu'au niveau de l'organisation des élections des étudiants. Il est vrai que le corps électoral des étudiants, au-delà des doctorants, se mobilise très peu pour les élections ; c'est une réalité puisqu'entre 5 et 10 % des étudiants se mobilisent – chiffres de l'uB – pour les élections. Mais si on prend le cas des personnels techniques et administratifs, nous arrivons à des taux de participation de 75 à 80 %. On ne peut donc pas comparer 5 % de participation et 75 % de participation.

Lorsque 75 à 80 % de personnes se déplacent pour aller voter, cela représente tout de même un indicateur. Il faut donc bien remettre les chiffres en termes de participation.

Je suis d'accord sur le fait que cela demande de la mobilisation, mais je pense que l'on peut trouver des moyens. J'en ai discuté avec des collègues qui supervisent des bureaux de vote dans les établissements ; pour un petit nombre de corps électoraux, on peut très bien imaginer que le bureau de vote soit dans le bureau du responsable administratif ou dans un bureau annexe, dans un endroit qui ne nécessite pas une présence physique toute la journée et donc de quitter son poste de travail pour tenir un bureau de vote. Là, c'est différent. Pour

un petit nombre d'électeurs, cet aspect peut être intéressant.

M. Chaillet.- Comme vous l'avez dit, même avec des bureaux physiques, la participation des étudiants est faible. On le comprend et c'est récurrent. Je crois donc qu'il n'y a pas beaucoup de risques à tester cette solution.

Ce que je dis n'engage que moi, mais lorsqu'il s'agit d'un vote électronique, je le considère très exactement comme un vote physique sans aucune distinction et même comme une facilité à voter.

Mme Traxer.- Je voulais revenir sur le taux de participation aux dernières élections de la Comue : il y a eu à peine 1 % de taux de participation des étudiants.

J'organise des élections au niveau de l'université de Franche-Comté. Cette année, il faut savoir que nous sommes dans une année électorale et qu'on n'en a pas fini. On a les élections Pro, puis les élections du CNESER qui sera à l'urne.

Je reviens à ce que disait Monsieur le Président ; les personnels sont fatigués. Je pense que Monsieur Comparot ne va pas me contredire à ce sujet parce que nous en avons largement discuté. Les personnels pouvaient rester toute une journée pour voir un étudiant arriver toutes les trois heures. Certes, les personnels BIATSS votent plus, les personnels enseignants également. Pour les étudiants, je me dis que le vote électronique est peut-être plus adapté.

Je suis un peu de l'avis de Monsieur le Président dans le sens où cela ne change pas grand-chose que mon vote soit électronique ou à l'urne, l'important est de voter. Il me semble que tout le monde a le droit de vote et que les étudiants devraient se rappeler que des gens se sont battus pour l'obtenir. C'est tout ce que j'ai à dire. Merci.

Mme Privé.- J'aimerais juste ajouter que je comprends le problème des personnels ; cela peut être très long de voir défiler très peu d'étudiants sur une seule journée de vote. Cependant, on voit bien qu'il est déjà très compliqué, pour des étudiants, de se mobiliser sur une journée et d'aller voter. On l'a bien vu avec les taux de participation. Mais je pense qu'il y a une interrogation à se poser, notamment sur les dernières élections de la Comue, en mai dernier, c'est déjà la publicité faite par les établissements membres pour cette élection. Extrêmement peu d'étudiants avaient été mis au courant, ce qui est un problème contrairement à ce qu'on voit là, notamment pour les CROUS ou les élections des centraux au niveau de certaines universités où de la publicité est faite bien avant, un mois avant.

Là, pour ces élections, on a eu extrêmement peu de communication de faite autour. C'est donc quelque chose que l'on peut déplorer et qui peut, en premier lieu, expliquer le faible taux de participation.

Il est vrai aussi que le problème de la mobilisation des étudiants est évident, au-delà même de la communication. Mais justement, quand on voit des personnes tracter sur les campus, informer le jour même, cela incite à aller voter alors qu'un vote électronique pourrait retirer cela et pourrait potentiellement ne pas permettre aux étudiants de voter lorsqu'ils rentrent de leur journée, le soir. Lorsqu'on est doctorant, on a écrit, on a parfois donné des cours et on n'a pas forcément le réflexe de se mettre derrière son ordinateur pour voter.

C'est pour cela que, pour nous, le vote par urne est extrêmement important. Il permet la sensibilisation et il permet aux gens de se déplacer et d'être en direct, d'être acteur et actrice de la vie d'UBFC et du vote qu'ils sont en train de faire.

M. de Truchis de Varenne.- En tant qu'étudiant, je suis pour la facilité que propose le vote électronique.

Je vous rejoins totalement par rapport à la notion de taux de participation qui est clairement dû à la communication. Cette année, au sein de l'ENSMM, on est passé, au niveau des élections en interne du CSVU et du CA, de 5 % à plus de 20 % de participation des étudiants au niveau de ces instances, ceci parce que le conseil d'administration a fait le choix de déléguer en grande partie cette communication aux associations étudiantes pour que ces associations qui représentent bien plus les étudiants se sentent concernées par cela et diffusent ce vote.

Je pense donc que faire davantage confiance aux associations étudiantes en termes de piste de travail pour diffuser le "sceau" de la Comue serait une piste intéressante pour faire connaître cette instance auprès des étudiants.

À côté de cela, je pense que la facilité que propose le vote électronique est tout de même non négligeable.

M. Chaillet.- Merci pour cette piste. C'est effectivement une piste intéressante, sachant que pour ce qui concerne les élections des doctorants dans les bureaux des écoles doctorales, les écoles doctorales étant à l'échelle fédérale, donc à l'échelle de la Comue, c'est à nous de communiquer, *via* les écoles doctorales, auprès de l'ensemble des étudiants et donc de maîtriser cette communication, de la faire suffisamment large et d'en avoir les retours de bâton si cette communication est effectivement jugée insuffisante.

Mais il est clair que le premier acte qui va déclencher le vote, c'est l'explication, la communication auprès de l'ensemble des doctorants qui sont tous, je le rappelle, UBFC.

Marc.

M. Neveu.- Il y a toujours deux façons de prendre les élections quelles qu'elles soient, les élections locales ou les élections nationales comme les élections professionnelles, etc. Soit on considère que c'est un boulet, une charge et on s'en débarrasse le plus vite possible en faisant le minimum pour que ce soit fait. Dans ce cas, on risque institutionnellement d'avoir un certain nombre de ratés, avec des taux de participation qui sont très faibles. Ou alors on considère que c'est quelque chose d'important dans la vie des établissements, mais je crois que c'est de moins en moins le cas. On considère que c'est plutôt un boulet, que cela ne sert à rien.

Je pense au contraire que la vie démocratique des établissements et la participation de l'ensemble des membres donnant leur avis sont extrêmement importants. À ce moment-là, ce n'est pas la responsabilité individuelle qui est engagée, il y a aussi une responsabilité institutionnelle dans l'organisation, la communication, etc.

En ce qui concerne vote électronique ou pas, Jean-Emmanuel en parlait tout à l'heure pour un certain nombre d'élections, les plâtres essuyés dans les élections où il y a eu vote électronique sont suffisamment nombreux pour que l'on soit au minimum attentif à ne pas faire de l'expérimentation, parce que c'est toujours facile de faire de l'expérimentation, mais il s'avère que ce sont tout de même des élections qui, à chaque fois qu'elles sont tentées, sont relativement ratées. On peut sacrifier, comme cela, un certain nombre d'élections en disant que ce n'est pas grave, qu'on essaiera autrement une autre fois, mais il n'en reste pas moins qu'il y a des élections qui sont ratées à chaque fois. Si je prends les dernières élections professionnelles, en 2014, ce n'est pas faute d'avoir averti le ministère sur les lacunes qui allaient entraver ces élections. On a vu le résultat, en particulier sur les votes électroniques

pour les personnels BIATSS, mais aussi pour les personnels second degré.

On a remarqué que les étudiants connaissaient vraiment très mal la Comue. C'est peut-être plus connu de la part des doctorants qui sont rattachés aux écoles doctorales, ils y sont inscrits, ils ont donc de l'information régulièrement de la part de l'école doctorale. Il reste tout de même que se présenter à des élections, pouvoir en discuter avec des étudiants, pouvoir répondre aux questions le jour même, c'est autre chose que de faire chacun son vote de façon totalement déshumanisée. Ce n'est pas parce que je fais de l'informatique que je considère qu'il faut l'éviter le plus possible, néanmoins la déshumanisation est tout de même réelle. Et les *bugs* informatiques font que la véracité des résultats informatiques sont toujours entachés au minimum de suspicion.

Le dépouillement manuel, les choses manuelles avec des personnels qui contrôlent est tout de même quelque chose d'éminemment plus fiable, à mon avis.

Il reste qu'il y a le problème de la mobilisation des personnels et de la surcharge de travail des personnels, c'est extrêmement important. Comme ce sont des élections qui risquent malgré tout de ne pas mobiliser énormément, la solution du vote dans des bureaux qui ne nécessitent pas la présence hors de leur lieu de travail d'un certain nombre de personnels pour ne pas qu'ils soient dérangés toute la journée a-t-elle été évaluée, évoquée, envisagée réellement ?

M. Chaillet. - Non, pas à ce stade. Si on vous présente ce sujet-là aujourd'hui, c'est parce qu'on souhaitait précisément aller dans quelque chose qui nous semble pouvoir être - sous les réserves que vous avez mentionnées et peut-être n'y est-on pas suffisamment attentif - dupliqué dans un contexte fédéral avec énormément de sites, donc une lourdeur d'organisation des élections, même si j'entends ce que vous dites.

Ce que je vous propose, c'est que nous fassions vraiment le maximum pour une très bonne information des doctorants en amont, en s'y prenant suffisamment à temps nous-mêmes avec le relais des écoles doctorales, la mobilisation *via* le collège doctoral, pour que ces étudiants puissent être conscients des enjeux de participer aux bureaux des écoles doctorales qui les concernent tout de même au premier chef et réaliser leur vote même si c'est électroniquement.

Mme Legeard. - Nous pourrions peut-être en effet, avec ce vote électronique, organiser un travail de communication un peu différent de ce qu'on a l'habitude de faire et proposer aux établissements membres de la Comue de réfléchir à la façon dont ils peuvent aussi sensibiliser les étudiants à ces questions de vote.

Il y a effectivement ce vote qui intervient dans le cadre de la Comue, mais bien au-delà de cela, la question du vote est toujours un problème, qu'il soit à l'échelle d'un établissement d'enseignement supérieur, à l'échelle d'une Comue, à l'échelle nationale. On voit bien qu'il y a tout de même une sensibilisation à faire à ces questions de citoyenneté et il me semble que dans le cas des étudiants, nos universités ont une responsabilité dans ce sens et qu'elles devraient en effet davantage s'engager dans la promotion de cette Comue et en particulier lorsqu'il y a des élections de ce type.

M. Chaillet. - La démocratie est le pire des systèmes à l'exception de tous les autres, c'est ce qu'on dit d'habitude.

J'ai vraiment bien entendu ce que vous avez dit et nous serons particulièrement attentifs à cela.

Mme Privé.- Je vous prie de m'excuser pour le temps.

Certes, je vais me répéter mais je tiens à dire que, pour moi, ce vote électronique sera un sacrifice d'une grande partie de la démocratie étudiante. Nous verrons bien les résultats et nous pourrons tirer les conséquences de ce vote électronique. Mais le fait est qu'il va y avoir un sacrifice de la démocratie étudiante. Je ne pense pas que ce test sera véritablement concluant, même avec une très bonne communication. Le bureau de vote reste tout de même le meilleur moyen pour que les personnes se déplacent, principalement les étudiants et les étudiantes. Je réaffirme donc ma position sur le vote électronique ; je pense clairement que le succès va en être extrêmement limité.

M. Chaillet.- Merci. Je respecte et comprends tout à fait votre position et nous battons vigoureusement notre coulepe s'il s'avérait que le taux de participation soit effectivement extrêmement faible.

Monsieur le Recteur.

M. le Recteur.- Monsieur le Président, qu'il me soit permis de rappeler que cette question n'est pas tant une question de modalités de mode de scrutin qu'une question d'objet. Ce qui fait voter les citoyens, c'est la conscience que leur vote sert à quelque chose et c'est donc ce sentiment qu'il faut faire partager. Je ne crois pas, si ce sentiment est largement partagé, que le mode opératoire entraînera une telle différence dès lors qu'il y aura vraiment l'idée que ce pour quoi on vote a du sens et une utilité prévisible.

M. Chaillet.- Merci.

Nous allons passer au vote : qui s'oppose à cette possibilité de recourir au vote électronique pour les élections aux conseils des écoles doctorales ? Une opposition.

Qui s'abstient ? Quatre abstentions.

Je vous remercie.

9. Ouverture de concours

M. Chaillet.- Le rapport n° 9 concerne l'ouverture de concours. Je vais laisser la parole à Olivier Prévôt.

M. Prévôt.- Merci. Au dernier conseil d'administration, nous avons présenté des propositions de transformation d'emploi que vous aviez acceptées. Aujourd'hui, il s'agit de vous proposer des ouvertures aux concours.

Comme vous l'avez constaté, il n'y a pas de campagne d'emploi, il s'agit des ouvertures de concours pour des postes que vous avez déjà votés mais qui étaient occupés jusqu'à maintenant par des personnels contractuels pour deux raisons. La première, c'est parce que nous avons voté ces postes tardivement certaines fois, donc après que les concours puissent être mobilisés. Ou, surtout, pour trois d'entre eux, parce que nous avons tenté, sans succès, le fil de l'eau qui ne nous a pas permis de recruter de candidats titulaires et nous avons recruté des contractuels.

Il s'agit donc non pas d'une campagne d'emploi mais d'ouverture de concours sur quatre postes, trois postes en externe, un poste d'ingénieur d'études en affaires juridiques, un poste de technicien de recherche et de formation, un poste d'ingénieur d'études à la

direction du numérique et un concours interne sur un poste d'ingénieur d'études en ressources humaines.

Je suis bien sûr, ainsi qu'André Pierre, à votre disposition si vous avez besoin d'éclaircissements sur ce point, étant entendu qu'au prochain conseil d'administration, le 13 décembre, si tant est que le comité technique l'approuve, nous aurons à vous proposer un aménagement de l'organigramme des services impulsé par notre DGS. Ce qui permettra de mieux situer les différents postes dans le nouvel organigramme que nous aurons à vous soumettre.

M. Chaillet. - Y a-t-il des questions sur ce point ?

S'il n'y a pas de question, qui s'oppose à l'ouverture de ces concours ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

10. Point de situation politique

M. Chaillet. - Le point n° 10 est le point de situation politique. Je vais vous rappeler rapidement les quelques épisodes précédents.

Nous avons eu, au mois d'avril, vous le savez bien puisque nous en avons discuté dans cette instance, une réunion avec la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation concernant la situation d'UBFC avec les établissements membres et la situation consubstantielle ou concomitante de l'I-Site. Nous en avons parlé ici, je n'y reviens pas.

Au mois de juin, il y a eu la note des DGS qui ne vous a pas été adressée directement, ni à UBFC d'ailleurs mais directement à la mission IGAENR. Je vous avais dit que nous n'étions pas d'accord sur un certain nombre de points mais que nous souhaitions adopter une attitude constructive, en particulier pour définir les mises à disposition nécessaires pour soutenir les actions d'UBFC.

Suite à cela, lors du dernier conseil d'administration, nous vous avons proposé un rapport à débattre ; ce que nous avons fait. A ce stade, ce rapport n'a pas trouvé de suite.

Nous avons eu, dans le même temps, une mission de l'IGAENR sur la question d'UBFC, de sa gouvernance.

Le 25 octobre dernier, une réunion au cabinet de la Ministre avec les deux présidents de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté, Monsieur le Recteur, la Rectrice de Dijon, le cabinet, la DGESIP, donc la Directrice générale de l'enseignement supérieur, de l'insertion professionnelle et puis l'inspecteur qui a conduit la mission IGAENR. Cette réunion a été difficile au sens où l'I-Site est bien entendu au centre de toutes les attentions et de toutes les craintes du ministère.

Je vous rappelle ce qu'est l'I-Site, ce qu'est un projet de cette nature. C'est un projet de transformation avec une trajectoire, en l'occurrence une trajectoire vers l'université cible, université Bourgogne Franche-Comté, qui est marquée par des jalons, par des marqueurs et

par des engagements. C'est aussi un ensemble d'outils financés grâce à l'I-Site, qui sont des projets de recherche, des *fellowships*, les masters en anglais, tous les outils que vous connaissez pour ce qui concerne notre site.

Le cœur du sujet est bien : suit-on la trajectoire ou ne la suit-on pas ?

Il y a, dans la trajectoire, des éléments d'appréciation du suivi de cette trajectoire. Je rappelle que je vous ai toujours dit qu'il n'y avait pas une trajectoire I-Site d'un côté et une trajectoire UBFC de l'autre, que la trajectoire d'UBFC était bien celle qui était inscrite comme la trajectoire de l'université cible dans l'I-Site.

En matière de marqueurs, pour vous donner des exemples de ce que j'appelle ainsi, c'est par exemple le taux de signatures scientifiques communes de la production scientifique, qui est actuellement, sur l'année 2018, de 75 %. C'est par exemple le fait que nous diplômions des docteurs UBFC qui donnent précisément corps à cette marque UBFC qui nous est commune. Tout cela sont des marqueurs d'intégration et de transformation très importants.

En matière de jalons, j'ai eu l'occasion - je ne vais donc pas y revenir - de vous présenter au mois de juin l'intégralité des éléments qui marquent la trajectoire. C'est typiquement de créer telle chose à tel moment, d'avoir tant de masters en anglais, par exemple, à tel moment, tant de projets de telle nature, etc.

Et puis il y a les engagements. Tout cela ne se fait pas sans des engagements. Là aussi, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler ici ; il y a trois engagements très forts que les établissements doivent prendre pour être conformes à la trajectoire et donc à ce que les établissements ont eux-mêmes souhaité à la genèse de ce projet, en particulier le jalon concernant la tutelle des UMR. Nous en avons parlé au mois de juin. Jalon pour lequel le texte dit qu'UBFC est, avec le ou les organismes, le contractant principal, les établissements membres étant partenaires associés signataires de la convention.

C'est un engagement qui a posé problème au CNRS, vous le savez, mais aussi, je dois le dire, aux établissements puisque les établissements, à ce jour - et les deux chefs d'établissement l'ont exprimé à l'occasion de cette réunion - ne sont pas sur cette ligne. Ils ne souhaitent pas se démarquer de la tutelle des UMR CNRS parce que c'est pour ceux un marqueur de l'existence d'une université ; mais c'est pourtant écrit dans le projet qu'ils ont validé. C'est donc un engagement sur lequel nous n'avons pas la main.

Il y a un deuxième engagement qui concerne les crédits récurrents de recherche qui doivent être gérés à l'échelle d'UBFC et dont la répartition doit être établie à l'échelle fédérale. Je dois dire qu'il y a eu un énorme travail de réalisé, qui n'était pas facile, pour essayer d'établir des critères de répartition de ces crédits récurrents, seule chose que nous pouvions faire au niveau de la Comue. Michel de Labachellerie voit bien de quoi je parle puisqu'il a été en première ligne à ce niveau. Cette partie-là va être mise en œuvre.

Pourtant, la question des crédits gérés à l'échelle d'UBFC n'est pas non plus un engagement que les établissements souhaitent respecter.

Il y a un troisième engagement qui est le redéploiement de 10 % de postes vers les axes prioritaires de l'I-Site. Cela pose également un problème et ce n'est pas du tout dans nos mains.

Le Cabinet a indiqué qu'il donnait - je vais donc répondre à l'une de vos questions - quatre mois ou six mois aux établissements. Depuis hier soir, nous savons que c'est quatre mois. Ceci pour redéfinir, réévaluer la trajectoire à la lumière de ce qu'ils souhaitent ou qu'ils ne souhaitent pas respecter en matière d'engagements. Pour réévaluer aussi la gouvernance puisque, comme vous le savez, nous connaissons une crise de gouvernance très grave.

Rappelons que la crise de gouvernance ne relève pas de la présidence d'UBFC, mais bien les relations qu'elle entretient avec le conseil des membres.

À l'issue de ces quatre mois, dont je ne sais pas à partir de quand il court, peut-être à partir de la date d'envoi de ce courrier, soit hier soir - et je vais vous faire lecture de ce courrier -, le Copil IdEx I-Site évaluera si les établissements souhaitent maintenir leurs engagements, les amender, les modifier, les évolutions de trajectoire que cela génère et avec un go / no go qui sera en 2019 pour la poursuite des financements I-Site ou non à la lumière de ce qui aura été produit.

Je vais vous faire lecture de la lettre envoyée hier soir aux établissements :

« Messieurs les Présidents, Messieurs les Directeurs généraux,

L'Université Bourgogne Franche-Comté est lauréate de l'appel à projets IDEX/ISITE financé par l'Etat dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir (PIA 2) via la convention attributive d'aide ANR-IDEX-15-0003 signée le 29 décembre 2017. Cette labellisation fait suite à la décision du jury international qui, tout en formulant un certain nombre de recommandations, avait proposé la sélection de cette ISITE.

Conformément à cette convention, votre projet s'articule autour de trois axes d'excellence : « Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents, « Territoires, Environnement, Aliments » et « Soins individualisés et intégrés ». Le développement de ces trois axes offrira une reconnaissance internationale à l'UBFC et constituera la signature d'un établissement « cible » reposant sur un mode fédéral et non fusionnel (les deux universités conservant notamment leur personnalité juridique).

Parmi les principaux leviers de constitution et de reconnaissance de cet établissement cible figurent le redéploiement annuel de vos postes en faveur des trois axes stratégiques du projet et le portage, par l'UBFC, de toute la politique de recherche, ainsi que de l'intégralité des fonds qui lui sont dédiés. Ces éléments ont particulièrement retenu l'attention du jury international qui a sélectionné votre projet et y a vu la démonstration qu'un établissement « intégré » et doté d'une structure fédérale pouvait voir le jour en France (même s'il a jugé insuffisante la part de 10 % de redéploiement annuel des postes).

Or, le Comité de pilotage IDEX constate aujourd'hui les fortes difficultés de gouvernance que connaît le projet depuis au moins une année, le retard pris sur des engagements pourtant décisifs de sa réalisation, ainsi que l'absence d'évolution positive depuis la rencontre avec le Comité de pilotage du 11 juillet 2018 et les différents entretiens que vous ont accordés la Ministre Frédérique Vidal et son Cabinet.

Selon l'article 7.1.2 de la convention d'attribution précitée, le Comité de pilotage peut demander qu'un « plan d'action » soit élaboré par l'établissement porteur s'il « estime que le projet s'éloigne de façon trop importante de la trajectoire définie initialement en Annexe 4 », afin « de crédibiliser (à nouveau) l'atteinte des cibles définies ».

Aussi, le Comité de pilotage vous demande-t-il de lui proposer, dans un délai de quatre mois, un plan d'action approuvé dans les mêmes termes par vos instances ainsi que par tous les membres ou partenaires de l'ISITE. Ce plan d'action conditionnera la poursuite du projet. En effet, la convention Etat-ANR IDEX/ISITE du 23 juin 2014 stipule que si les crédits ne sont pas utilisés conformément aux conventions, le comité de pilotage peut décider, après avis du Secrétaire général à l'investissement, « de proposer de réduire ou de ne pas verser les tranches suivantes et d'abandonner le projet ».

Après avoir dressé le bilan des engagements d'ores et déjà tenus, le plan d'action devra indiquer, parmi les engagements qui ont été pris auprès du jury et rappelés dans l'annexe 4 de la convention attributive d'aide, ceux qui ne l'ont pas encore été et les mesures que vous entendez prendre pour les respecter, en précisant le calendrier et les indicateurs de réalisation ; devra prendre en compte les préconisations figurant dans le rapport remis par l'IGAENR à la Ministre suite aux difficultés rencontrées par le projet.

Ce plan sera remis conjointement à la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, au Secrétaire Général pour l'Investissement Guillaume Boudy et au Président Directeur Général de l'Agence Nationale de la Recherche Thierry Damerval. Il fera alors l'objet d'un examen par le Comité de pilotage, qui décidera de la poursuite ou de l'arrêt de l'ISITE au printemps 2019 conformément aux dispositions de l'article 10 de la convention attributive d'aide.

Compte tenu des enjeux qui s'attachent à la réussite de ce projet, nous espérons que vous pourrez prendre les mesures qui lui permettront d'atteindre les objectifs ambitieux que vous lui avez fixés.

Nous vous prions de croire, Messieurs les Présidents, Messieurs les Directeurs généraux, en l'assurance de toute notre considération. »

De mon point de vue, le non-respect des engagements est rédhibitoire pour le niveau d'intégration et le niveau de trajectoire attendu par le jury international. Et puis il y a le rapport IGAENR qui pointe un certain nombre de sujets, un certain nombre de points. Je ne veux pas parler ici des personnes car ce n'est pas le lieu. En tout cas, il y a des points politiques et organisationnels qui sont pointés, qui sont relevés et qui doivent être considérés.

Voilà la situation actuelle. Comprenez bien que, pour ce qui me concerne, je ne crois pas que sans le respect des engagements, la trajectoire sera conforme à ce qui est attendu par le jury international. Voilà ce que je peux vous dire dans un premier temps.

Avez-vous des questions, des réactions ? Marc.

M. Neveu. - J'ai une première question. On entend parler de note, de rapport. Il me semble que les administrateurs devraient avoir connaissance de ces notes et de ces rapports, sans doute expurgés de considérations personnelles s'il y en a. C'est quelque chose qui existe ; pour ma part, j'ai déjà eu des versions expurgées par l'inspection générale. C'est quelque chose qu'ils savent très bien faire.

Il me semble que soit nous sommes là pour être des administrateurs juste là pour lever la main de temps en temps, soit nous sommes des administrateurs réellement au courant de ce qui se passe et, à ce moment-là, la tutelle doit nous communiquer les éléments pour que nous puissions nous faire une idée des problèmes réels qui sont soulevés dans ces notes.

C'est mon premier point. Je voudrais savoir si on peut avoir une réponse de la part du ministère là-dessus.

M. Chaillet. - J'ai moi-même posé la question au ministère. Pour ma part, et j'imagine que les chefs d'établissement également, j'ai reçu le rapport à titre personnel, émanant directement de l'IGAENR. Mais l'IGAENR rend compte au ministère qui décide ensuite des suites à y donner et de ce qui est diffusé et de ce qui ne l'est pas. À ce stade et à ma connaissance, nous n'avons pas cette information, mais je pense que nous l'aurons assez vite. Croyez bien que les informations vous seront alors pleinement communiquées dès lors que nous aurons le droit de le faire.

Je sais que cela a été diffusé ; je le regrette parce que ce n'est pas de bonne procédure, ces rapports étant à ce stade envoyés à des personnes *ès-qualités* à titre individuel.

Lors du prochain CA, j'espère que nous pourrons vous communiquer les éléments communicables. Ce que le ministère souhaitera communiquer, vous l'aurez bien entendu.

Mme Legard.- Ce que je souhaiterais savoir, c'est quelles ont été les explications données par les chefs d'établissement à leurs manquements en termes d'engagements, mais je ne sais pas si c'est au Président de la Comue de répondre ou si c'est aux représentants des établissements ici présents.

M. Chaillet.- Je peux répondre parce que j'étais présent à cette réunion et je parle sous le contrôle de Monsieur le Recteur qui y était également.

Ce sont des choses dont nous avons déjà discuté, en particulier en conseil des membres et les réponses sont sur le fait qu'il y a deux angles, je suis bien obligé de le dire. Le premier est que les établissements n'ont pas mesuré l'impact des engagements pris à ce moment-là. Le deuxième, c'est le choix des termes qui n'étaient pas forcément bons dans l'expression de ces engagements.

Je sais que c'est pauvre, comme réponse, mais je n'ai rien d'autre à vous communiquer.

François.

M. Roche-Bruyn.- Je vais compléter un peu le fil des étapes que tu as exposées et puis je réaffirmerai un principe.

Le premier principe, c'est que les sept chefs d'établissement veulent impérativement et absolument sauver I-Site et donc répondre en ce sens à la demande de plan d'action qui a été présentée à certains des chefs d'établissement le 25 octobre et traduite dans le courrier dont tu viens de donner lecture. Nous l'avons effectivement reçu hier soir.

Nous avons aussi reçu communication individuelle de ce rapport de l'IGAENR mi-octobre. Nous avons reçu communication d'une lettre qui accompagnait ce rapport, qui ne m'apparaît pas confidentielle et pourrait être portée à la connaissance, dans laquelle un certain nombre d'éléments donnent un peu l'économie du rapport, reprenant en deux pages ce qu'il y a dans les 80 pages du rapport.

Il y a eu aussi la communication des deux présidents de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté le 18 octobre, quelques jours avant la réunion chez la Ministre, pour marquer cette volonté de sauver l'I-Site que j'évoquais de la part des sept chefs d'établissement.

Nous avons d'ailleurs, lors du conseil des membres, le 5 novembre, travaillé sur, à la suite du conseil des membres, le séminaire qui était prévu de longue date ce jour-là. Nous avons travaillé sur la manière de construire ce plan d'action sur les deux aspects que soulève le courrier de la Ministre et du Secrétaire général aux investissements, à savoir la trajectoire, donc les engagements et, d'autre part, les préconisations qui figurent dans le rapport remis par l'IGAENR, qui sont de différents niveaux et qui sont pour partie d'ordre organisationnel, technique et pour partie aussi sur la gouvernance.

En ce qui concerne les engagements, nous avons, le 30 septembre 2015, reçu une note partagée, à l'époque au conseil des membres, sur les engagements que nous prenions dans le cadre de l'I-Site. Il y en avait neuf. Je ne vais pas les relire tous en détail parce que ce serait peut-être un peu long.

Il y avait, en un, l'université cible définie dans le document delta ; c'est comme cela qu'il s'appelait à l'époque.

En deux, l'engagement pour 2017 concernant les pôles UBFC, le terme de « pôle » n'étant pas contractuel et pouvant évoluer. C'est la mise en place des fameux pôles thématiques qui devaient travailler à la fois sur la rédaction des profils de poste d'enseignants-chercheurs, avec cette question des 10 % de postes vacants qui était derrière cela et la mise en place d'une démarche qualité que nous avons conjointement mise en place autour du recrutement et de l'évaluation des formations accréditées par UBFC.

Il y a la question de la signature scientifique UBFC.

Sur la question de la tutelle des UMR, l'engagement ne portait pas strictement sur la tutelle. Il portait sur la contractualisation avec les organismes de recherche en 2017 et vis-à-vis des organismes nationaux de recherche (CNRS, INRA, INSERM). UBFC est contractant principal et les membres de la Comue apparaissent comme partenaires associés, cosignataires de ces contrats avec les droits et les devoirs, avec des chapitres spécifiques à chaque membre de la Comue qui signe le chapitre le concernant.

Là, on est effectivement pris à contre-pied par la position du CNRS mais qui, somme toute, me semble-t-il, ne respecte pas l'engagement qui était aussi le sien dans le cadre du consortium en réclamant des choses qui ne figurent pas dans les engagements initiaux, qui était la question de la tutelle. C'est donc là une position différente et d'ailleurs, par rapport à cela, l'IGAENR propose dans son rapport une porte de sortie qui nous permet de traiter cette question.

Ensuite, il y avait un cinquième engagement qui était l'inspection centralisée des étudiants à travers un portail Internet unique opérationnel en 2017. Il est vrai que ce n'est pas encore tout à fait le cas, mais c'est un sujet sur lequel nous continuons de travailler ensemble.

UBFC, sixième engagement, seul à habilitier le diplôme de Docteur et ensuite HDR dans la région. C'est un engagement qui a été tenu et qui est mis en œuvre.

Et, à partir de 2016, tous les diplômes mentionneront que l'institution actuellement autorisée à délivrer les diplômes est un établissement membre de l'université Bourgogne Franche-Comté. C'est aussi un engagement qui est mis en place et en œuvre par les établissements.

À partir de 2018, UBFC délivre des diplômes de niveau master organisés en langue anglaise, financés par I-Site BFC. C'est quelque chose qui a été mis en place.

Enfin, dernier engagement : les établissements s'engagent à faciliter la mise en œuvre des formations créées par UBFC, c'est-à-dire inscrire dans la fiche de service de leur personnel les charges d'enseignement liées à d'éventuelles interventions et à faciliter l'accès à des ressources de leur établissement pour la mise en place de ces formations.

Il y a donc une bonne part des engagements qui a été mise en œuvre. Il y a effectivement trois sujets sur lesquels les établissements... mais je n'étais pas présent à la réunion puisque nous n'étions pas invités. J'ai dit que c'était une erreur stratégique majeure de la part du Cabinet du Ministre de ne pas avoir invité les écoles d'ingénieur. Je l'ai fait valoir de manière très forte aux deux Recteurs l'avant-veille ou une semaine avant la réunion. Mais nous n'étions pas invités, tout comme si nous ne comptions pas. C'est un peu ce que l'on peut comprendre. Mais ce n'est pas de la faute de Nicolas Chaillet...

M. Chaillet. - Heureusement !

M. Roche-Bruyn.- Ni celle du Recteur, c'est la Ministre qui a invité, on ne sait pas pourquoi, un échantillon des huit chefs d'établissement autour de la table.

Ce que je veux dire par là, c'est que suite à ce problème, j'ai eu un *débriefing*, j'en ai discuté avec Alain Bonnin et Jacques Bahi qui ont été, avec Nicolas Chaillet, *challengés* sur trois aspects, l'aspect de la position du CNRS par rapport à la tutelle des UMR, l'aspect assez flottant de la question des 10 %. Lorsque je dis "flottant", il y a là-dessus des interprétations un peu différentes et je pense qu'il va falloir revenir à l'interprétation initiale telle qu'elle a été présentée par les membres qui étaient présents devant le jury international ; ils étaient cinq et n'étaient pas tous des membres de la Comue, ceux qui étaient présents devant le jury international au mois de janvier 2016. Ces 10 % font partie des choses sur lesquelles il faut que l'on se mette en accord sur la signification.

Et puis enfin, la question des crédits récurrents de recherche qui est somme toute la question qui est en cours de traitement avec ce qui a été décidé autour de la table avec une clé de répartition et, derrière cela, reste la question du flux financier. Mais la question du flux financier pose d'autres sujets qu'il faut techniquement regarder également.

Il y a néanmoins – et c'est ce qu'il faut mesurer - un bon nombre d'engagements qui ont été tenus avec l'appui des établissements. Il y a des sujets qui sont au-delà des engagements ; je pense à la position prise par le CNRS sur la question des tutelles. Et enfin, des questions où on sait qu'un certain nombre de jalons ou d'engagements ne sont pas encore tenus et nous devons effectivement revisiter ces questions-là pour voir comment, collectivement, les sept chefs d'établissement, nous trouverons les moyens d'avoir l'ambition de cette université fédérale intensive de recherche qui était le modèle sur lequel nous nous sommes mis d'accord ensemble.

Reste néanmoins, au-delà de cette question des jalons, un vrai sujet qui a été pointé dans le cadre du rapport de l'IGAENR, qui porte sur les problèmes de gouvernance et sur les préconisations d'ordre public et opérationnel qui sont formulées dans le rapport pour qu'enfin l'établissement université de Bourgogne Franche-Comté puisse fonctionner comme il devrait pouvoir fonctionner.

M. Chaillet.- J'interviendrai après.

M. le Recteur.- Je voudrais préciser deux ou trois points pour éclairer les administrateurs.

Le premier est que si la Ministre et son cabinet avaient le sentiment que les engagements principaux sur l'essentiel des avancées étaient suffisamment convaincants et que ce qui reste à résoudre était secondaire, il est probable que la Ministre ne nous aurait pas consacré deux heures le 27 avril et qu'il n'aurait pas été nécessaire de retourner devant son Directeur de cabinet le 25 octobre.

La seconde remarque que je voudrais faire, c'est que si nous n'étions pas, depuis l'existence de cette Comue, y compris depuis son existence provisoire, dans une situation de bloc contre bloc qui a cessé subitement il y a quelques jours, mais qui a été la caractéristique dominante de son histoire, de sa courte histoire depuis sa naissance, il est probable que nous n'en serions pas là.

Pour avoir assisté à la préparation de la visite de la Ministre au printemps dernier, car la réunion du 27 avril a été précédée de sa venue, au mois de mars à Dijon, à la conférence de la CPU sur les universités européennes, puis le lendemain ici avec une visite du laboratoire Femto ST, si la question de la dominante n'était par celle des rapports entre les deux

universités et de la manière dont elles concevaient différemment, à cette époque, leurs engagements et la trajectoire de la Comue et donc sa gouvernance, le fonctionnement de sa gouvernance, il est probable, là encore, que nous n'aurions pas eu à saisir l'IGAENR sur une question qui était précisément la gouvernance et les conséquences que les dysfonctionnements de cette gouvernance avaient en termes de risques psychosociaux.

Ce n'était donc pas faire offense aux directeurs des écoles et moins encore les considérer comme négligeables. Je rappelle qu'ils se sont exprimés lors de la réunion du 27 avril. J'ai transmis, comme je le devais, leur courrier qui s'étonnait de leur absence. Le Président Bonnin les a représentés ce jour-là ; vous l'aviez mandaté pour cela. Si le ministère a considéré que la question principale - ce qui ne signifie pas que les autres établissements ne comptent pas - était celle de la manière dont les deux universités de Bourgogne et de Franche-Comté assuraient l'avenir de cet établissement fédéral, je crois effectivement que nous n'en serons pas là aujourd'hui.

C'est donc, dans l'ordre des priorités, dans la hiérarchie des priorités, dans la hiérarchie d'importance des questions sur lesquelles nous avons à travailler désormais, cette question-là qui est la question principale. Il y a en a d'autres, mais cette question est essentielle.

M. Chaillet.- J'ajoute qu'il ne faut pas considérer ces engagements comme les autres ; ce sont des engagements majeurs que le jury attend. Moi, je ne crois pas que, s'ils ne sont pas respectés, le jury sera satisfait de la trajectoire.

En ce qui concerne les UMR, ce n'est pas que la question du CNRS. Je veux le dire ici en présence de la déléguée régionale. C'est aussi la question des établissements ; c'est aussi une question de vision politique qui est exprimée à travers cet engagement. Est-ce que les tâches fédérales représentent les établissements ou non ?

Si, maintenant, vous proposez au CNRS d'avoir une tutelle de plus, sachant que l'INRA l'a accepté, je ne suis pas sûr, compte tenu de ce que l'on sait de la volonté de réduction du nombre de tutelles, que ce soit accepté par le CNRS.

Mettez-vous une seconde à la place du jury international et considérez cela ; c'est-à-dire que le jury international va regarder le niveau d'intégration et si nous ne pouvons pas leur expliquer qu'en la matière, sur la question de la recherche, il y a un niveau d'intégration suffisant où l'étage fédéral qui est supposé coordonner la recherche représente les établissements en face des organismes, je ne crois pas - je suis désolé de le dire - que ce sera suffisant.

Sur la question des crédits récurrents, nous avons fait notre part, évidemment pas seul, jamais tout seul mais avec les communautés, pour essayer d'établir une clé de répartition qui prenne néanmoins en compte les particularités des établissements. Mais chaque établissement, même avec cette clé de répartition, entend - je vais le dire de manière un peu triviale - retrouver la somme qu'il y a mise. Ce n'est donc pas tant la question de la gestion des euros puisque je vous rappelle que dans la trajectoire, ce qui est important et ce que nous nous sommes attaché à faire, c'est que la Comue devienne un acteur important de la recherche à l'échelle régionale, non pas avec des enseignants-chercheurs titulaires qui sont dans les établissements et qui y demeureront, non pas avec des chercheurs titulaires qui sont dans les organismes, mais avec des contractuels. C'est ce qui compte. Or, les crédits récurrents, ce sont des crédits qui font fonctionner les laboratoires et qui, en général, ne sont pas utilisés pour recruter des personnels de recherche.

La question est donc davantage sur ce que l'on met en commun et, mettre en commun, c'est mettre un budget en commun beaucoup plus que gérer de l'argent qui ne recruterait pas de personnel. C'est bien davantage cela que d'avoir uniquement une clé de répartition. Je rappelle que ce travail, nous l'avons fait.

Quant à la question des 10 % de postes, je n'y reviens pas ; les établissements verront effectivement la manière dont ils veulent traiter ce sujet.

Ma conviction est qu'il est absolument nécessaire de respecter ces engagements ; cela fait un moment que je le dis. Force est de constater que nous n'en sommes pas là sur les engagements qui nous échappent. En revanche, nous nous sommes attachés à faire toute notre part du travail dans la trajectoire de l'université cible, pas seul mais avec les communautés et également à la nourrir à travers ces projets, celui dont j'ai parlé tout à l'heure, l'EUR EIPHI, à la nourrir dans le domaine de l'international, donc à tenter de cocher toutes les cases qui relèvent à la fois de la trajectoire et des compétences qui sont celles d'UBFC, avec une vision que j'avais présentée au congrès qui est une vision toute personnelle, qui est de mettre en face de notre spécificité une organisation efficiente. Nous sommes en effet le seul I-Site non métropolitain en France, avec une répartition géographique, une distribution sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté de 13 campus, comme je l'ai déjà dit. Ceci est une richesse, du moins de mon point de vue. La pluridisciplinarité l'est également. La question est donc vraiment, pour moi, de mettre en face de cette trajectoire, pour permettre de la déployer au regard de ce que ce regroupement est, une organisation qui soit efficiente et qui permette de faire face à cette originalité nationale de ce que notre regroupement représente et qui marche sur le pied de l'excellence. Il est évident que l'excellence est strictement fondamentale.

Comme je l'ai déjà dit il y a maintenant plus de deux ans, l'excellence - pour moi et celui ou celle qui a pratiqué de la recherche le sait bien -, c'est de se confronter aux meilleurs au niveau international, c'est donc d'abord de la transpiration et ensuite du doute et beaucoup d'humilité. C'est cela, l'excellence. Mais il faut avoir le courage de se confronter à l'échelle du meilleur niveau mondial et rien de moins.

Nous avons absolument besoin de cette excellence, en particulier dans les domaines de l'I-Site. Mais nous avons aussi, en parallèle et du fait de notre configuration, le pied de la pluridisciplinarité qu'il est essentiel de conserver sur notre territoire, faute de quoi, on paupériserait notre richesse scientifique dans le temps. Vous connaissez l'histoire de la grenouille. Si vous plongez une grenouille dans l'eau bouillante, elle va sortir tout de suite parce qu'elle va s'ébouillanter et elle va vivre. En revanche, si vous la mettez dans une eau à température ambiante et que vous faites monter la température tout doucement, elle ne va pas s'en rendre compte et elle va mourir dedans. C'est cela, l'idée, c'est-à-dire de toujours préparer demain et donc d'éviter de perdre cette richesse que notre regroupement représente.

Les deux pieds, c'est à la fois la question de l'excellence scientifique qui est essentielle et qui a été remarquée, remarquée à travers les trois grands domaines de l'I-Site et puis cette question de la coordination territoriale pour la mettre en œuvre et pour développer la pluridisciplinarité, pour jouer notre rôle de service public auprès des citoyens. Vous savez bien qu'il y a des jeunes qui, sans proximité, ne poursuivraient sans doute pas des études supérieures. C'est la raison pour laquelle le projet I-Site a été fondamentalement enrichi grâce à l'EUR et aux nouveaux cursus à l'université, de sorte que pour rentrer en second cycle, il y a un tout petit détail qui est qu'il faut réussir le premier. Dans notre regroupement, nous avons cette chance, cette force d'avoir une capacité de soutien, de financement sur l'ensemble de la chaîne depuis le premier cycle jusqu'aux masters, doctorats à travers l'EUR, certes dans

son domaine, mais qui lie le master et le doctorat. Vous savez comment cela fonctionne, ce sont des *Graduate School* telles que les Anglo-Saxons les appellent qui donnent cette formation, cette appétence à la recherche dès le M1 pour que les étudiants puissent se projeter en doctorat ; doctorats dont nous avons tant besoin.

Et puis il y a l'I-Site qui chapeaute tout cela et qui permet de viser l'excellence au meilleur niveau mondial sur toute une série de sujets, tout en finançant également ces fameux masters en anglais dont je vous ai présenté les résultats de la rentrée 2018 lors du dernier CA et qui connaissent à ce stade un engouement important.

Essayons de faire un peu d'empathie ; mettez-vous une seconde à la place du jury international et je crois que vous verrez assez vite qu'il ne faut pas jouer "petits bras" si nous voulons emporter l'I-Site et, aujourd'hui, je suis désolé de le dire, c'est le cas.

Mme Beau.- Monsieur le Président, je suis la Directrice générale du CHU de Dijon qui, comme vous le savez, est membre partenaire du consortium I-Site.

Au printemps 2018, lorsque la crise de gouvernance a éclaté, je vous ai écrit pour vous demander de réunir les membres du consortium. Il me semblait qu'il était important que l'on puisse discuter de tout cela. Malheureusement, la lettre est restée sans réponse, sans effet.

Aujourd'hui, j'interviens dans la discussion sachant que je ne suis pas du tout une spécialiste de toutes ces questions universitaires et de recherche, mais il me semble qu'il y a un débat qui s'engage mal. On a l'impression qu'il y a une opposition entre d'une part des objectifs, des trajectoires, des jalons qu'il faudrait respecter et, d'autre part, un sujet de gouvernance et que l'on peut traiter les uns sans l'autre.

Il me semble qu'aujourd'hui, il y a une crise de confiance. Il me semble que c'est ce qui apparaît. Et je ne vois pas comment on va pouvoir, en quatre mois, faire un plan d'action qui permette de revenir dans la trajectoire d'I-Site, de respecter les jalons dont vous dites les uns qu'ils sont à peu près respectés et, les autres, que ce n'est pas le cas. Je ne sais pas ; je ne suis pas capable de juger. Mais je ne vois pas comment on peut revenir à l'origine du projet I-Site, replacer les différents éléments de la trajectoire si on a d'un côté le Président d'UBFC et, de l'autre côté, les sept établissements. Il me semble qu'il est extrêmement compliqué de voter un plan d'action dans les mêmes termes dans tous les établissements si on a cette espèce de division que je ressens au travers des différents éléments qui m'ont été communiqués.

Je pense qu'on ne peut pas écarter, comme vous l'avez fait, les sujets de gouvernance en considérant qu'il nous faut simplement tout attacher à la trajectoire. J'attire l'attention du conseil d'administration qui, à mon avis, est en capacité, à la compétence, de traiter avec vous ces sujets.

M. Chaillet.- Merci de votre intervention. Je ne l'écarte pas du tout, il y a bien une grave crise de gouvernance, c'est clair. Il y a une grave crise de gouvernance qui devra d'ailleurs faire l'objet de la réponse à la demande du Cabinet ainsi que les engagements.

J'ajoute un point qui n'est pas repris - sauf erreur - dans le courrier que nous avons reçu hier, il y a aussi un sujet qui, pour technique qu'il apparaisse, n'en est pas moins un sujet fondamental, c'est la question des systèmes d'information. C'est-à-dire que les établissements membres d'UBFC n'ont pas tous les mêmes systèmes d'information, ils ne sont pas interopérables, ce qui génère toute une série de difficultés ; les uns et les autres le savent bien. C'est là aussi un sujet d'alerte. J'avais également mis ce sujet sur la table au moment

de la réunion avec la Ministre parce que si on veut construire, si on croit en un projet collectif, si on veut bâtir les choses, il faut aussi s'engager vers des convergences de cette nature, qui ne sont pas que des sujets techniques, qui sont aussi, à mes yeux, des sujets politiques et qui démontrent une véritable volonté d'intégration quand c'est possible.

Je prends le cas d'AgroSup – et François me corrigera si je dis une bêtise – dont le système d'information et de gestion financière est celui retenu pour l'ensemble des écoles d'Agro qui sont sous la cotutelle du ministère de l'Agriculture. Je n'ai pas retenu le nouveau nom du ministère. C'est là un sujet absolument fondamental. Comment voulez-vous qu'on y arrive sans s'engager dans ce sujet ? Quel que soit le système d'information que prendra la Comue, et elle est évidemment obligée d'en prendre un, elle ne pourra pas prendre celui qui satisfait tout le monde précisément parce que les établissements n'ont pas le même.

Là aussi, c'est un sujet important mais qui n'est pas repris dans le courrier. Il y a donc toutes une série de sujets : la grave crise de gouvernance, les engagements qui, pour moi, sont rédhibitoires s'ils ne sont pas tenus. À cet égard, très souvent – la vie m'a appris cela et peut-être à vous également – les bons chemins sont les chemins les plus simples et de bon sens et le bon sens consiste à respecter ses engagements.

En ce qui concerne la crise de gouvernance, j'aurai à m'exprimer tout à l'heure parce que c'est pour moi strictement insupportable.

M. Neveu.- Je reviens sur les points qui sont les jalons non-atteints. Il me semble qu'il y en a effectivement de deux natures, il y en a un en particulier au sujet duquel j'aimerais avoir quelques précisions parce que j'avoue ne pas bien comprendre quelles sont les difficultés majeures, c'est celui qui concerne la question de la tutelle ou de la contractualisation avec les grands organismes. Est-ce que les grands organismes ont exactement la même position ? Il me semble que tu as parlé de l'INRA qui était peut-être dans une situation différente du CNRS, de l'INSERM, etc.

M. Chaillet.- Oui, c'est juste.

M. Neveu.- Quel est le vrai problème ? J'aimerais bien concevoir quel est le vrai problème, à la fois pour la Comue et à la fois pour les établissements membres de la Comue et, d'autre part, quel est le problème tel que le perçoivent les grands organismes ?

J'aimerais bien comprendre ce qui fait que, par exemple, l'INRA semble se satisfaire d'une solution qui a été proposée, je ne sais pas vraiment laquelle, alors que les autres organismes ne la retiennent pas ou ne veulent pas la retenir, si j'ai bien compris.

Est-ce que tu peux nous en dire un petit peu plus là-dessus afin que ce soit clair ?

M. Chaillet.- Tout d'abord, la Comue n'a pas de problème à ce niveau-là, mais c'est un sujet qui est très politique, dans le bon sens du terme. Je ne veux pas du tout salir ce sujet ; c'est un sujet politique dans le bon sens du terme et qui démontre clairement la volonté d'intégration des acteurs autour de la recherche à l'échelle fédérale. Encore une fois, je suis juste en train de défendre une trajectoire qui a été prise à l'origine et écrite par les établissements membres.

L'INRA a accepté, d'ailleurs assez vite, il y a maintenant une paire d'années, qu'UBFC soit une cotutelle en plus des autres tutelles. Le CNRS ne l'a pas souhaité et les établissements n'ont pas souhaité qu'UBFC soit une tutelle et que les établissements soient cosignataires des contrats, ainsi que l'a exprimé François dans la formulation qu'il a donnée tout à l'heure.

Il y a eu une réunion au CNRS, je crois que c'était le 3 juillet dernier. Je vous en ai parlé au mois de juin lorsque j'ai fait le récapitulatif des engagements. Je vous avais dit au mois de juin que, le 3 juillet, nous aurions une réunion. Lors de cette réunion, le président-directeur général du CNRS, Antoine Petit, a fait la proposition suivante : « nous sommes prêts à faire le test jusqu'à l'évaluation de l'I-Site en 2020 avec une cotutelle UBFC et CNRS ». Je regarde Muriel Sinanidès.

Mme Sinanidès. - Tout à fait. Je pourrai compléter.

M. Chaillet. - Oui. Les établissements ne l'ont pas souhaité, point. Que puis-je dire de plus ?

Si vous voulez compléter.

Mme Sinanidès. - Effectivement, le 3 juillet dernier, Antoine Petit, le Président-Directeur général du CNRS, a souhaité rencontrer les partenaires signataires de la convention de site actuellement encore en vigueur sur le site de Bourgogne Franche-Comté. L'inspection générale était également présente puisqu'elle avait interpellé le CNRS notamment sur cette question de cotutelle avec la Comue.

Ce qui a été indiqué par Antoine Petit à l'issue de cette réunion, c'est que la position initiale du CNRS était celle-là à des fins de simplification et parce que c'est la position sur l'ensemble du territoire et pas simplement en Bourgogne Franche-Comté - si on peut essayer de se mettre un peu plus à la place du laboratoire - afin de simplifier le nombre de tutelles parce que qui dit tutelles, dit plusieurs interlocuteurs.

Comme cela a été dit tout à l'heure, même si ce n'est pas essentiel, restons dans une dimension politique et pas simplement technique, il y a aussi les outils. Les outils sont le site Bourgogne Franche-Comté qui est tout de même très diversifié ; donc outils de gestion pour permettre la vie au quotidien des laboratoires.

La première position du CNRS a été de dire : « allons vers la simplification, allons vers deux tutelles au maximum pour un laboratoire. Le cas échéant, des tutelles secondaires si c'est nécessaire politiquement parlant ». C'était la position initiale.

Il a ensuite laissé les différentes parties prenantes s'exprimer. Et effectivement, comme l'a dit Nicolas Chaillet, il y a eu un refus de la part des partenaires universitaires, en particulier de supprimer la tutelle universitaire au profit d'une seule tutelle autre qui s'appelle la Comue.

La deuxième partie de cette réunion a été consacrée à : « finalement, quelle est votre trajectoire ? À défaut que nous puissions nous entendre au jour de la réunion, quelle est la trajectoire des partenaires universitaires et cela au regard d'engagements pris par le passé ? »

La réponse qui a été apportée n'a pas convaincu Antoine Petit. Pour autant, la porte n'a pas été fermée ; il a été proposé aux partenaires universitaires de faire part, dans un délai relativement court, de leur position quant à leur trajectoire et que, dans l'attente, ils pouvaient le cas échéant ne pas exclure que, pendant une période dite transitoire, il y ait malgré tout la cotutelle de la Comue en plus des cotutelles universitaires, mais à partir du moment où la trajectoire était claire.

À ce jour, Antoine Petit n'a pas reçu, de la part des partenaires universitaires, une position là-dessus. Je n'ai pas à la commenter ; elle n'est peut-être pas prête, elle n'est peut-être pas stabilisée, je ne sais pas. Vous avez pris connaissance, comme nous tous, d'un communiqué dans lequel les deux partenaires universitaires ont exprimé un certain nombre d'éléments dans un courrier de deux pages.

Aujourd'hui, la position du CNRS n'est pas propre uniquement à celle de la Bourgogne Franche-Comté. La position du CNRS, comme cela a été rappelé par le Directeur d'AgroSup, c'est que nous avons tous intérêt à ce que l'I-Site, par ricochets, puisse être confirmé si ce n'est prolongé. C'est une évidence. C'est une grande évidence, mais il est important que je puisse vous le redire aussi au nom du CNRS. Cependant, des engagements pris par le passé par rapport à une trajectoire qui a assemblé, à l'époque, pour le CNRS, une trajectoire pertinente, ne sont pas, aujourd'hui, au rendez-vous.

M. Chaillet. - Merci.

Mme Munier-Jolain. - Je peux donner la position de l'INRA.

L'INRA a finalement d'emblée considéré que des engagements avaient été pris dans le projet amendé, qui était de désigner UBFC comme tutelle de l'ensemble des UMR et cela a donc été fait dans la foulée.

Maintenant, nous sommes en train de travailler sur une convention de site avec l'uB, avec AgroSup et UBFC. J'en avais informé Nicolas Chaillet qui ne m'avait pas donné de désaccord de principe à l'époque. J'ai donc entamé une discussion, une négociation avec les responsables des établissements d'AgroSup et de l'uB sur des détails de fonctionnement interne des UMR. Actuellement, la convention de site est en train de circuler entre l'ensemble des établissements.

L'INRA n'a pas pris de position comme le CNRS sur la réduction du nombre de tutelles.

M. Chaillet. - Merci.

M. Prévôt. - Je serai assez bref. C'est simplement pour repréciser l'enjeu. Il s'agit que les établissements expriment clairement l'intention politique sachant que cette intention politique se décline en réalités. Je crois que c'est le point essentiel.

Maintenant, il y a d'autres aspects qui se déclinent. Il y a le sujet de la tutelle des UMR que l'on vient d'évoquer qui est bien entendu éminemment politique en premier lieu, mais qui a des conséquences administratives et techniques. Comme vous le savez, nous avons voté ici, en conseil d'administration, après avoir passé l'ensemble des étapes, une chaîne de la dépense, une chaîne de la gestion des ressources humaines où s'applique pleinement le principe de subsidiarité puisque qu'à chaque étape de la gestion des projets de recherche, chacun, que ce soit UBFC siège, les établissements, les laboratoires ont leur part de travail à réaliser. Si ce n'est que cela ne fonctionne qu'à partir du moment où le Président est en capacité de déléguer sa signature pour qu'au plus près des chercheurs, la part de gestion puisse être prise en charge.

Une grande partie des difficultés dans la mise en œuvre de la chaîne de la dépense est liée à cette capacité ou non de déléguer la signature.

Vous voyez donc qu'au-delà de l'intention politique qui semble manquer, au-delà de la question de la cohérence politique générale, il y a aussi des incidences techniques et administratives qui posent tout de même de nombreux problèmes.

Je me permets d'ajouter un point parce que c'est très lié à ce que le Président Chaillet vous a exprimé tout à l'heure, c'est que nous aurions effectivement pu simplifier les choses en procédant par reversement. Mais, à ce moment-là, nous sortions de la trajectoire I-Site. On en a souvent parlé, mais il est important de le rappeler ici. C'est-à-dire que le souhait que nous avons collectivement exprimé – je parle du conseil d'administration – était bien qu'UBFC

gère les projets I-Site et les projets de recherche ANR et Europe au bénéfice et en accord, en lien avec les partenaires d'UBFC et les établissements membres d'UBFC et du consortium en mettant en place un dispositif qui permette à chacun de prendre sa part de l'activité.

Il me semble que ces principes restent d'actualité et je pense même que ce que nous avons mis en place fonctionne pour peu que, là aussi, il y ait une volonté politique puis administrative de le faire fonctionner. Je me permets de le dire parce que tout cela crée beaucoup de tensions et de difficultés et il est évident que ni le Président Chaillet ni son équipe n'ont eu le souhait de gérer les projets de recherche pour leur plaisir. C'est simplement parce que nous étions convaincus - et nous le sommes encore - que lorsque le jury international évaluera ce que nous faisons, il y aura une grande différence entre UBFC qui joue le rôle de boîte aux lettres - et c'est le même sujet pour les crédits récurrents - ou UBFC, établissement cible fédéral de recherche, qui porte avec et au nom de l'ensemble des établissements membres un certain nombre de compétences qui lui sont transférées.

Je pense que c'est cela, le cœur du sujet et le cœur de l'enjeu et, ensuite, tout le reste en découle : quelle est la volonté politique de l'ensemble des partenaires et des membres d'UBFC ?

M. Roche-Bruyn.- Je voudrais redire, concernant la volonté politique des sept chefs d'établissement, que nous avons travaillé le 5 novembre dernier dans le séminaire qui avait été prévu et pour lequel nous avons regretté que tu ne puisses pas être présent, Nicolas.

M. Chaillet.- Contrairement à la jolie lettre que vous m'avez envoyée, je vous en avais informés.

M. Roche-Bruyn.- On ne va pas y revenir.

M. Chaillet.- Non, mais ce qui est écrit et colporté est faux, tout simplement.

M. Roche-Bruyn.- Tu avais exprimé le fait que tu ne pouvais pas venir deux jours avant, au conseil des membres, alors que c'était prévu de longue date et on avait pensé que tu serais là pour la partie séminaire qui était justement la partie-travail.

M. Chaillet.- C'était dans la convocation, il est donc facile de voir où est la vérité.

M. Roche-Bruyn.- Passons sur ce point ; ce n'est pas l'essentiel. L'essentiel, c'est que nous voulons, les sept chefs d'établissement, assumer, en quelque sorte, les enjeux que le Recteur a rappelés. Il y a effectivement à la fois un problème de posture, en tout cas d'affrontements entre Besançon, l'université de Franche-Comté, et le reste des chefs d'établissement. Et nous avons, à partir du 18 octobre et sur la base d'un travail qui n'est pas arrivé subitement mais qui s'est construit progressivement depuis plusieurs semaines, trouvé des voies et moyens de travailler tous ensemble pour l'enjeu et l'intérêt commun, partagé, qui dépasse du reste la sphère des sept établissements puisqu'elle emporte derrière cela le consortium dans son ensemble, les 15 membres du consortium.

Notre enjeu est donc bien de construire collectivement la réponse qu'il y a à faire, notamment sur les trois points sur lesquels nous avons été challengés et nous sommes, là-dessus, très clairement volontaires et prêts à assumer les enjeux que cela emporte. Et je mesure bien que ces enjeux sont considérés comme importants par le ministre, par le (?SGI),

par le jury international, par le comité de pilotage.

Mais, au-delà de cela, la crise de la gouvernance est réelle. Elle est très marquée et elle est inscrite dans les difficultés que nous rencontrons, dans le rapport de l'IGAENR qui dit que c'est une préoccupation importante et, comme l'a dit Olivier Prévôt, cela peut peut-être aussi avoir des conséquences sur des sujets d'organisation techniques puisque le rapport, comme je le disais, a aussi fait part de difficultés d'origine technique.

Nous avons donc à travailler à la fois sur ces enjeux de jalons, sur ces questions de gouvernance et sur ces questions d'origine technique. Dans les questions de gouvernance, je lis la lettre qui nous a été adressée et qui met des points. On sait tous qu'un problème a été déclenché fin mars, début avril et le rapport préconise effectivement deux choses, que Monsieur Dereux choisisse entre ses fonctions de coordinateur du projet I-Site UBFC et de directeur de l'UMR qu'il porte, l'ICB, et que Monsieur Prévôt démissionne de ses fonctions de premier VP ou qu'à défaut, le Président de la Comue soumette à son conseil d'administration le retrait de sa délégation à Monsieur Prévôt.

Je voudrais poser une question : est-ce qu'Alain Dereux, qui doit choisir entre son rôle de coordinateur et son rôle de directeur de l'UMR qu'il porte aujourd'hui, a fait ce choix ? Lui as-tu demandé ce qu'il avait fait et a-t-il été, derrière cela, réintégré comme vice-président coordonnateur ?

M. Chaillet. - Je redis qu'à ce stade et jusqu'à hier les préconisations étaient des préconisations adressées à titre personnel aux chefs d'établissement. Ce n'était que des préconisations adressées par l'IGAENR et pas la position du ministère qui doit traiter les rapports IGAENR et en laisser diffuser ce qu'il souhaite diffuser. Je regrette donc que l'on mette ces sujets sur la table, même si ce sont des sujets importants. Même si ce sont des sujets importants ; c'est très clair.

Cela dit, la crise de gouvernance va bien au-delà de cela et, d'une certaine manière, ces sujets-là sont aussi, à mes yeux, beaucoup plus une conséquence qu'une cause d'une vie de l'établissement très difficile depuis deux ans et demi et sur lesquels je vais bientôt m'exprimer.

M. Roche-Bruyn. - Une petite correction ; ce n'est pas une lettre de l'IGAENR, c'est une lettre de la Ministre.

M. Chaillet. - Je n'ai pas eu cette lettre.

M. Roche-Bruyn. - C'est la lettre qui accompagnait la diffusion.

M. Chaillet. - Je ne l'ai pas eue.

M. Roche-Bruyn. - Elle était avec l'envoi des rapports.

M. Chaillet. - Je ne l'ai pas eue.
Oui ?

M. Rollin. - Il n'y a pas loin de 50 minutes que nous sommes sur cette question de l'avenir de la Comue. Je voudrais revenir sur un propos qui confirme ce que j'ai eu l'occasion d'entendre dans d'autres instances, en particulier au conseil d'administration de l'université

de Bourgogne et que, Monsieur le Recteur, vous avez souligné, qui est pour moi un problème fondamental et que vous avez retracé sur la genèse de la Comue, ce sont les relations entre les deux établissements qui devraient être les établissements moteurs de la Comue, qui ne le sont pas et qui sont en guerre depuis la création provisoire de la Comue. Je voulais intervenir parce que cela fait 50 minutes qu'on est là-dessus, que l'on discute de ce sujet-là et je trouve le silence assourdissant des représentants de ces deux établissements significatif dans le sens où nous avons entendu beaucoup de choses dans les conseils d'administration. Dans celui de mon établissement, j'ai entendu beaucoup de choses sur la Comue, pourquoi la Comue avait fait comme ceci, pourquoi cela ne fonctionnait pas, etc., sachant qu'on n'a jamais eu de remise en cause.

Parce qu'on pourra travailler, comme vous l'avez dit, Madame la Directrice du CHU, mais comment créer un climat de confiance quand, depuis plus de trois ans, nous ne sommes même plus dans la méfiance, je ne vais pas dire que les barbelés sont posés mais, à certains moments, c'est cela. Je l'ai senti dans certains conseils d'administration de l'université. Et pourtant j'ai combattu la Comue. Je le dis, au moment de la création, je l'ai combattue. Je n'en vois pas encore les bienfaits mais maintenant qu'on est dans un établissement qui a été créé, on doit tout de même faire pour qu'il vive à minima.

J'aimerais donc avoir le sentiment des deux représentants des deux établissements membres. Oui, j'ai reçu un courrier ; une lettre d'amour. Les coups de foudre du jour au lendemain, je n'y crois pas trop. J'ai assez d'expérience pour savoir que les écrits ne sont que des écrits et, là-dessus, j'aimerais, au-delà des simples déclarations, avoir des preuves. Et là, maintenant, j'aimerais tout de même avoir un peu plus de preuves de la part des établissements et je suis un peu désolé qu'au bout de 50 minutes de débats là-dessus, sur une question aussi importante, les deux établissements membres ne se soient toujours pas exprimés.

M. Trichard-Comparot.- Mesdames, Messieurs. Monsieur Rollin, vous avez effectivement raison et je vais d'ailleurs m'expliquer pour ce qui concerne l'université de Bourgogne et son Président, Alain Bonnin. Si je ne m'exprime pas beaucoup aujourd'hui, c'est parce que, vous l'aurez compris, les sept chefs d'établissement ont désormais un cap et une voix unique et nous avons souhaité, le Président Bonnin, le Président Bahi, ont souhaité que ce soit un chef d'établissement en titre qui puisse répondre au conseil d'administration aujourd'hui. Je peux donc vous dire que François Roche-Bruyn, en tant que l'un des sept chefs d'établissement, est parfaitement dans son rôle lorsqu'il parle au nom du chef d'établissement Alain Bonnin et du chef d'établissement Jacques Bahi et surtout au nom des sept.

Maintenant, j'entends votre remarque sur la lettre commune des deux présidents et, oui, les présidents, Jacques Bahi et Alain Bonnin, connaissent leur part du chemin qu'ils ont à effectuer, qu'ils avaient effectué et ils ont, parce que ce sont tous les deux de grands responsables d'établissement, comme d'autres, pris toute leur part suite à la situation du rendez-vous avec la Ministre au mois d'avril, comme l'a rappelé Nicolas Chaillet. Les deux chefs des établissements ont remis en place des relations petit à petit, pas à pas parce que vous l'avez vous-mêmes dit, les relations n'ont pas été faciles et pas simplement par les deux chefs d'établissement, mais par la relation que ces deux établissements ont et qui rejait évidemment systématiquement sur ceux qui en sont les représentants pleins et entiers en tant que chefs d'établissement. Mais tout de même, cette relation conflictuelle ou, au-delà de conflictuelle, plutôt à se regarder... non pas en chiens de faïence, mais vous voyez l'image que j'ai, vous parlez de barbelés, pas loin, à savoir qui bouffera l'autre, est quelque chose que

nous savons tous être un sentiment que nos communautés connaissent.

D'ailleurs, le projet fondateur de cette Comue est né de la volonté des deux chefs d'établissement, en 2012, de recréer une passerelle et faire en sorte d'arriver à trouver une maison commune qui était ce projet d'université fédérale.

N'oublions pas que ceux qui ont trouvé, hier, le chemin avec les cinq autres chefs d'établissement de la Comue sont toujours ceux qui sont aujourd'hui en poste et qu'ils savent pourquoi ils ont travaillé d'arrache-pied, c'est-à-dire pour arriver à cette Comue et arriver à gagner I-Site. Ne l'oublions pas.

Ils savent aussi que c'est évidemment lorsque l'université Franche-Comté et l'université de Bourgogne parlent d'une seule voix que l'on peut retrouver un cap qui n'engage pas simplement les deux universités, pas simplement les sept chefs établissement, mais effectivement l'ensemble des partenaires du consortium et, au-delà du consortium, nos partenaires des entreprises et du monde socio-économique en général de cette région.

Ils ont fait leur part du travail qui reste toujours fragile, vous le savez. Ils ont également, dans cette communication, bien indiqué qu'ils en débattaient avec leur communauté respective, ce qui est évidemment normal. Je ne sais pas quelle forme cela prendra à l'université de Franche-Comté, mais je peux vous dire que le Président Bonnin réunira le congrès dans les semaines à venir à l'université de Bourgogne, évidemment pour pouvoir entrer plus dans des détails d'axes et de points d'action qu'ils ont souhaités, qu'ils souhaitent et qu'ils travaillent depuis le 5 novembre et déjà un peu avant, comme le disait François Roche-Bruyn, avec les cinq autres chefs d'établissement. Car oui, ils sont d'abord sept. Puis, évidemment, ils en discuteront avec les membres du consortium d'I-Site, ce qui est déjà prévu le 30 à l'occasion du futur Copil.

Le travail est lancé. Il n'est pas lancé depuis le mois d'octobre, date de cette communication, il est lancé depuis le mois de juillet, pour être très clair. Depuis le mois de juillet, les deux présidents se sont donc mis autour de la table.

Ce travail est évidemment un travail long et leurs équipes se sont également mises au travail. Maintenant, la question est celle du cap des sept et le cap que l'on veut donner à cette Comue et, à ce titre-là, désormais, François Roche-Bruyn est largement mandaté par les six autres chefs d'établissement pour s'exprimer.

M. Chaillet. - Tout cela est dramatiquement tardif.
Maude Clavequin.

Mme Clavequin. - Beaucoup de choses ont été dites aujourd'hui, des choses que nous avons déjà collectivement partagées il y a des mois et des mois maintenant. Je voudrais rappeler plusieurs éléments et vous dire aussi mon interrogation de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui et des conséquences à court et moyen terme.

Déjà pour vous rappeler tout de même que la Région a fait de l'enseignement supérieur et de la recherche un levier majeur de sa politique en termes d'orientations, en termes de développements et que nous sommes intimement convaincus que la place qu'occupe l'enseignement supérieur en région est une place éminemment liée à son attractivité et au développement du territoire qui est le nôtre aujourd'hui.

Pourquoi vous dis-je cela ? Parce que le premier schéma régional a été celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il a été travaillé bien avant... c'est un peu exagéré, en tout cas un peu de temps avant la fusion officielle des régions et cela dénotait déjà, à l'époque, de l'importance que nous accordions, que les deux anciennes régions

accordaient, au sujet de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je le redis, nous avons un territoire géographique régional qui est extrêmement particulier au regard des territoires qui nous entourent si je compare à Strasbourg, à Lyon, à Paris qui ont objectivement d'énormes pôles universitaires, métropolitains, extrêmement ancrés, historiques.

La situation que nous avons, nous, aujourd'hui, en région Bourgogne Franche-Comté est une situation multisite, avec 13 sites, comme cela a été rappelé. Ce qui nous conduit à interroger une organisation qui nous permette d'exister de façon extrêmement forte à l'échelle nationale évidemment, mais aussi et surtout à l'échelle européenne et à l'échelle internationale. C'est bien cette stratégie et cette logique factuelle qui doivent nous conduire à trouver des leviers organisationnels permettant de répondre à ce besoin de rayonnement du sujet de l'ESR.

Tout cela étant dit, les deux logiques que nous avons aujourd'hui, c'est à la fois de dire que nous avons besoin des pôles d'excellence qui sont principalement constitués autour de l'arc métropolitain, du Sud Bourgogne, à Dijon en passant par Besançon et enfin le Nord Franche-Comté, nous avons là la grosse partie des étudiants mais aussi des pôles d'excellence en termes de recherche extrêmement importants, et l'autre pied qui constitue un élément aussi extrêmement important, ce sont les sites territorialisés qui, de fait, à la fois en termes de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche d'une part mais aussi en termes d'attractivité des territoires qui les accueillent d'autre part, sont des éléments extrêmement importants et à la fois structurants de notre identité ESR à l'échelle de la région.

Je pense qu'il est important d'avoir tout ceci en tête parce que c'est aussi en fonction de cela que nous sommes regardés à une échelle plus large, nationale et plus, c'est-à-dire qu'il fallait trouver des modalités d'organisation qui répondent à cela et la logique fédérale, la création de la Comue UBFC, était à ce moment-là la réponse idoine à cette structuration géographique et organisationnelle. À ce moment-là, l'ensemble des établissements, l'ensemble de la communauté, était en phase avec cette idée qu'il fallait développer cette structure.

Je tiens à dire qu'il y a eu énormément de réussites dans le cadre de cette Comue. Je pense qu'il faut se le dire ou en être convaincu ; il faut être fier de ces réussites parce qu'elles ont à la fois permis de faire rayonner le travail des universitaires, des chercheurs concernés, mais à la fois de faire rayonner les territoires et notre territoire régional. Cela, je pense que c'est quelque chose d'important et il ne faut pas le balayer ou le mettre de côté.

On parle aujourd'hui de crise de gouvernance, je vais y venir. Mais, avant cela, il y a tout de même aussi le besoin de redire ce qui a été fait de bien, ce que cela nous a permis d'apporter à ce territoire. Je ne vais pas relister toutes les avancées, les réussites, mais il y en a eu de nombreuses, il y a des millions et des millions d'euros qui sont arrivés grâce au travail de la Comue sur ce territoire et je crois qu'il est important de le redire.

On parle de crise de gouvernance. Moi, je m'interroge déjà sur ce que chacun entend par « crise de gouvernance », parce qu'on peut y mettre beaucoup de choses et je crois que si tout le monde s'accorde sur la conclusion, à savoir cette crise de gouvernance, je ne suis pas certaine, aujourd'hui, que nous ayons tous la même vision de ce qui a conduit à cette crise de gouvernance.

On l'a dit, on l'a redit, je pense qu'il y a unanimité sur le sujet, l'objectif premier est évidemment la pérennisation de la labellisation I-Site. C'est une évidence. On le redit ; la Région est évidemment dans cette logique. On se le dit depuis longtemps, depuis très longtemps et je m'étonne, aujourd'hui, que finalement - j'entends novembre, j'entends juillet

- les établissements ne se soient mis autour de la table qu'il n'y a finalement que quelques mois alors que les alertes étaient nombreuses et de longue date. On en a parlé lors de plusieurs CA ici ; on a eu des réunions avec Monsieur le Recteur, Madame la Rectrice également à plusieurs reprises sur ce sujet où on a dit notre inquiétude collective par rapport à cette pérennisation et au besoin qu'il y avait de ce travail collectif. J'entends que c'est engagé, c'est donc positif, il faut le dire, mais on peut tout de même s'étonner de l'aspect tardif de cette prise de conscience alors que les alertes existaient bien avant les premiers rendez-vous avec notre Ministre, bien avant et qu'il y a tout de même là un sujet.

Aujourd'hui, chacun va prendre ses responsabilités. Ceci étant, je tenais à redire l'importance évidemment pour le champ de l'ESR de cette pérennisation I-Site, mais l'importance également de façon beaucoup plus générale pour l'avenir - et je pèse mes mots en disant cela - de la Région Bourgogne Franche-Comté. Parce qu'aujourd'hui, perdre l'I-Site serait pire que de ne pas l'avoir obtenu. Cela a été dit, redit et re-redit, mais c'est absolument central parce qu'il en va évidemment de notre crédibilité collective, il en va de l'attractivité de notre territoire.

Je crois donc tout de même que nous avons une urgence absolue ; les alertes ont été multiples et nombreuses. Quatre mois, c'est très court, très très court, surtout dans la période qui s'ouvre. Cela nécessite un travail extrêmement fort.

Et enfin, vous le savez, la Région a toujours fortement accompagné le champ ESR, avec le R également, ce qui a fait couler un peu d'encre avant l'été. Je rappellerai, et j'en terminerai par-là, que nous avons deux systèmes extrêmement différents avant la fusion, à savoir, pour faire court, 10 millions d'euros cash de la Région Franche-Comté et 5 millions de la Région Bourgogne, donc un écart extrêmement important et nous avons effectivement engagé une transition qui va nous permettre d'arriver sur un équilibre le plus rapidement possible, mais cela prend un petit peu de temps et la structuration aujourd'hui Comue est un élément absolument central qui nous permet d'attribuer ces subventions recherche.

Je rappelle que nous, Région, avons besoin d'une structure qui fonctionne, d'une structure qui travaille et nous réitérons l'idée qu'aujourd'hui, au vu de la structuration de territoire, nous avons besoin de cette structure éminemment importante pour notre territoire, vous l'aurez bien compris.

M. Prévôt.- Avant d'ouvrir le chapitre de la gouvernance, puisqu'il semble que certains souhaitent l'aborder rapidement, je voudrais juste rappeler quelques éléments qui viennent confirmer ce qui a été dit à l'instant et par Nicolas Chaillet tout à l'heure.

À la création d'UBFC, il y avait huit personnels et un budget de 2,5 millions. Vous avez vu le débat d'orientation budgétaire ; nous allons approcher 20 millions et il y aura 400 contrats signés dont 47 pour le fonctionnement d'UBFC siège. Cela représente 14,4 %. C'est dans le rapport mais il est important de le rappeler. 14,4 % des moyens de ces 20 millions servent au fonctionnement d'UBFC et le reste, près de 86 %, est au service de la communauté universitaire pour porter les projets.

Il est tout de même important de réaliser cela : 8 personnels, 400 aujourd'hui. Ce sont des personnels qui travaillent pour la formation et la recherche de nos étudiants et pour le développement de nos territoires.

Les succès qui ont été engrangés sont colossaux et vous ne m'empêcherez pas de dire que je n'arrive toujours pas à comprendre quelle est cette crise de confiance dont j'entends parler tout le temps, notamment après deux ans et demi de délibérations au conseil d'administration dont les votes ont été quasiment unanimes sur tous les sujets et avec la

transparence que certains d'entre vous ont bien voulu exprimer au regard des rapports qui vous ont été présentés dans l'ensemble des instances.

Bien entendu, la question de la confiance est un sentiment ; il est donc toujours compliqué de contredire un sentiment. Si ce n'est que je ne peux que dire qu'il est tout de même important de s'interroger sur quelle décision la gouvernance d'UBFC aurait prise qui serait contraire à l'intérêt général ou qui irait à l'encontre d'un des membres d'UBFC ou de ses partenaires. Il est tout de même important d'aller rechercher cette décision, une décision sur deux ans et demi qui viendrait justifier cette crise de confiance.

J'en arrêterai là parce que je pense que, maintenant, le Président Chaillet va avoir à s'exprimer, mais je vous l'ai dit au dernier conseil, ainsi qu'au précédent, il y a trop de choses qui sont insupportables et que nous n'arrivons plus à supporter aujourd'hui. Vous me permettrez de le dire puisque ce sera peut-être une de mes dernières déclarations.

M. Chaillet.- Oumhanie.

Mme Legard.- Je voudrais dire que je souscris totalement et nous souscrivons totalement, en tant que SGEN CFDT, à ce qui vient d'être dit par Olivier Prévôt, ainsi que par Maude Clavequin.

Personnellement, je siège au CNESER, j'entends donc beaucoup parler de toutes sortes de problèmes autour de ces regroupements. Notre Comue est juste un modèle national, un vrai modèle, tant sur le plan de sa structuration que sur le plan du contenu de son projet tel qu'il a été décrit ici.

On a eu en effet de nombreux projets qui ont obtenu des financements extrêmement importants, bien au-delà de l'I-Site, des projets très ambitieux. On a un ensemble très important d'acteurs de la communauté UBFC qui est impliqué dans ces projets. On a des chercheurs qui travaillent et qui sont heureux de pouvoir travailler à cette échelle, avec ce levier que représente la Comue aujourd'hui. On ne voit donc pas pourquoi la responsabilité des mésententes entre chefs d'établissement que l'on a connues depuis le début de la création de cette Comue viendrait perturber ce travail extrêmement important pour notre communauté, pour les étudiants, pour les enseignants, pour les personnels, qui a été fait depuis deux ans ; c'est complètement incompréhensible.

Nous pensons que ce qui se passe actuellement est extrêmement dangereux parce qu'on veut donner la responsabilité des problèmes de gouvernance à la gouvernance de la Comue. Or, comme vient de le dire Monsieur Prévôt, ce que nous avons vu, c'est - bien au contraire - des décisions qui ont été prises de façon collégiale et de façon démocratique, un ensemble de projets qui fonctionne et, collectivement, une communauté qui est bienveillante à l'égard de cette Comue. En effet, les personnels comme les étudiants sont satisfaits du travail réalisé et on a même, aujourd'hui, des syndicats qui étaient jusque-là opposés à ces regroupements qui, aujourd'hui, parce qu'on leur donne à voir quelque chose de positif, ont peut-être même changé d'avis grâce au travail qui a été réalisé par notre Comue.

Pourquoi est-ce dangereux ? Parce que mettre la responsabilité de la crise de gouvernance sur la gouvernance de la Comue, c'est profondément injuste et c'est aussi très dangereux parce que nous devons nous interroger sur ce qu'on veut nous faire faire, sur où est-ce qu'on veut nous faire aller, avec qui et pour qui.

Toutes ces questions m'inquiètent profondément. En tant que syndicat, nous sommes témoins de ce qui se passe actuellement et sachez qu'il y a un vrai problème d'information de la communauté universitaire actuellement, une information qui se diffuse visiblement de façon

très différenciée d'un l'établissement à l'autre sur des rumeurs qui circulent et qui frôlent la diffamation. Nous ne sommes pas dupes de ce qui se passe et nous le ferons savoir. Tout ce qui sera dit aujourd'hui et tout ce qui s'est passé depuis deux ans sera mis à la connaissance des personnels qui ont voté de façon complètement démocratique pour ce projet et pour cette gouvernance car ils ne voient en aucune façon ce qui pourrait justifier l'abandon de notre projet.

M. Chaillet.- Dominique Schauss.

M. Schauss.- Parler après tout le monde est intéressant et, en même temps, frustrant parce que je fais miens les propos qui ont été tenus par Olivier Prévôt et Oumhanie Legeard.

Ce qui m'inquiète beaucoup, c'est plus qu'une divergence, ce sont les visions assez contrastées entre l'exposé de Monsieur Roche-Bruyn qui nous a expliqué qu'au fond, il y avait quelques ajustements à opérer, si j'ai bien compris, mais je ne traduis peut-être pas exactement vos propos. En tout cas, vous avez expliqué que sur les différentes cibles, les différents axes, au fond, il y avait tout de même pas mal de choses qui marchaient bien et que moyennant quelques ajustements, on allait y arriver et puis, au fond, comme on travaille depuis juillet, tout devrait rentrer dans l'ordre sans grande difficulté.

Et puis j'entends le discours de Nicolas Chaillet qui nous dit : « arrachez-vous parce que ce discours est largement relayé par la lettre que j'ai en ma possession. » Et ce n'est pas un secret puisque le ministère a pris contact avec les collectivités. J'étais au téléphone ce matin avec le Conseiller de la Ministre qui nous a alertés sur la gravité, l'extrême gravité de la situation.

Il me semble qu'à ce stade, sans une réaction extrêmement vigoureuse dans le sens du courrier qui a été envoyé, l'I-Site est perdu. Ce ne sont donc pas des ajustements qu'il faut faire.

Après, la crise de gouvernance, je ne vais pas entrer là-dedans car je pense qu'il y a du rationnel, de l'irrationnel, donc un certain nombre de choses que je ne comprends pas forcément.

La Ministre a réaffirmé l'organisation fédérale dans sa lettre. Ce n'est pas rien, l'organisation fédérale. Ce n'est pas rien, cela veut dire qu'il y a une délégation au niveau confédéral et c'est bien là, je crois, tout l'enjeu et on l'a vu à travers l'histoire des tutelles, à travers les crédits. Je veux dire que ce n'est pas un petit travail ; c'est une politique structurante qu'il faut engager et engager vite. Quatre mois, c'est extrêmement court.

C'est donc plus une inquiétude que je voudrais formuler et ramener cela à la gravité de la situation qui est grande, avec sa part de rationnel et d'irrationnel.

M. Chaillet.- Merci.

M. Neveu.- Je suis moi aussi un peu frappé par la distorsion entre les discours. On a quelque chose qui semble à portée de main et de façon très facile, c'est ce que j'ai cru comprendre, mais j'ai peut-être mal compris, et puis quelque chose qui semble effectivement difficile à atteindre parce que c'est en souffrance depuis un certain temps. C'est mon premier point.

Le deuxième point porte sur la gouvernance. Il y a quelque chose qui me gêne un petit peu ; j'ai le sentiment – mais qui est peut-être faux, il est purement personnel –, en

particulier après ce que j'ai entendu dire par Sylvain Comparot, qu'il y a, petit à petit, un certain nombre d'options qui sont prises - la lettre des deux présidents semblerait en témoigner - d'une nécessité d'un travail ensemble beaucoup plus important. Mais j'ai entendu parler mille fois des sept établissements qui travaillent ensemble, etc. J'ai l'impression qu'ils travaillent sans la Comue. C'est quelque chose que je ressens de cette façon.

Je ne sous-estime pas et ne mésestime pas le travail des établissements, parce que la Comue repose sur les établissements fédéraux qui la composent ; le travail *in fine* est fait aussi par les établissements membres, une partie du travail est coordonnée par la Comue et une partie du travail est faite par les établissements membres, avec les moyens qui sont ceux des établissements membres, en partie et avec la responsabilité qu'ont les différents responsables des établissements vis-à-vis de ceux qui les ont élus dans les établissements. Il me semble qu'il y a quelque part la volonté que les établissements membres prennent un rôle qui n'est pas celui qui leur a été confié lors de la construction de la Comue par la constitution des instances de la Comue. Pour être clair, certains ne supportent peut-être pas le suffrage direct qui permet à un conseil d'administration de la Comue d'être élu directement par les personnels, avec une proportion qui avait été définie dans la construction de la Comue d'en gros un tiers / un tiers / un tiers, ce qui permettait des équilibres sur la représentativité des personnels et étudiants dans l'ensemble de la Comue et ils voudraient que le rôle des membres soit beaucoup plus important.

Je l'avais dit dès l'élection de Nicolas Chaillet à son poste ; j'avais affirmé, réaffirmé ce qui me semblait être fondamentalement important pour la Comue en faisant une comparaison qui, je le reconnais, n'était pas forcément très heureuse, qui était une comparaison avec la communauté européenne, avec la commission et le Parlement européen, la commission qui décide à la place du Parlement ; il est hors de question que le conseil des membres décide à la place du conseil d'administration. Il faut donc tenir les rôles là où ils sont et puis reconnaître le travail et la nécessité du travail de chacun. Les établissements ont leur rôle, ils fournissent un effort considérable, mais ils sont dans le rôle qui leur a été confié dans la construction de la Comue, dans les statuts de la Comue et qui est confié par le vote, le suffrage de l'ensemble des personnels et des étudiants de la Comue.

J'ai l'impression qu'il y a là une distorsion et qu'il serait important de réaffirmer ce qu'est la Comue.

Mme Frerebeau. - En tant que Présidente de la commission formation recherche du CESER, je voulais dire qu'au niveau de la région Bourgogne, il y a déjà très longtemps que nous avons soulevé les difficultés dont j'avais entendu parler sur la Comue. Ce n'est donc pas, pour moi, quelque chose de nouveau puisque c'est même quelque chose que nous avons, à l'époque, partagé avec le Conseil régional.

Par ailleurs, je suis assez surprise de tout ce que j'ai entendu dire. Je ne suis pas spécialiste des questions d'enseignement supérieur et de recherche, j'espère donc que je ne vais pas dire trop de bêtises. Mais il semble que tout le monde, autour de la table, soit complètement en accord sur l'importance de l'I-Site, sur l'importance de garder ce label. Il semble aussi qu'au départ, tout le monde ait signé pour une trajectoire et des outils ou des actions - je ne sais pas comment appeler cela exactement - pour arriver à ce label. Il semble qu'actuellement soit reproché le fait que certains n'utilisent pas soit ces outils, soit cette trajectoire et que tout cela vienne de la gouvernance.

Je me suis donc posé deux questions. Je me dis qu'il faut dissocier les deux choses ; d'un côté, on veut sauver l'I-Site - ce n'est pas le soldat Rayan mais presque - et, à ce compte-

là, on travaille tout d'abord là-dessus dans les quatre mois qui viennent et puis après on remet en cause la gouvernance. Pourquoi ? Comment ? Pour moi, la Comue est une fusion ratée des deux régions et pas des personnes. Je crois vraiment qu'il y a quelque chose de cet ordre-là, ou des personnes aussi, mais je ne comprends pas ce qui se passe autour de cette table.

Après, je me dis que sinon, il faudra en reparler après, mais, en quatre mois, on ne peut pas à la fois résoudre cela et à la fois sauver l'I-Site et, si c'est possible, je vous tire mon chapeau mais je ne le crois pas. C'est pour cela que je pense qu'il ne faut pas tout mélanger.

J'entends bien que les choses vont en fait ensemble, avec la gestion des établissements, leur conduite. En tout cas, pour moi qui suis représentante du CESER, je trouve cela dommage et je ferai part à mes collègues de ce que j'ai entendu.

M. Roche-Bruyn. - Je reprends la parole parce que je pense que mes propos ont été mal compris, c'est donc que je me suis mal exprimé.

Loin de moi l'idée de penser que le gap qui reste à franchir pour conserver l'I-Site est quelque chose de simple, de facile et de l'ordre du cosmétique. J'ai simplement, dans mon propos, voulu signaler que sur les neuf engagements liés à la trajectoire que nous avons pris à l'automne 2015, un certain nombre de ces engagements ont déjà été tenus. Effectivement, les trois que nous avons évoqués restent des engagements majeurs. Les débats que nous avons en interne, notamment pour répondre à la demande d'Antoine Petit, doivent nous conduire à regarder comment on peut trouver une solution à la question des contrats, de la contractualisation autour des UMR et à la nouvelle question qu'a mis sur la table le CNRS de la tutelle. Mais je redis que c'est une nouvelle question et qu'elle n'est pas simple ; elle est éminemment politique.

D'autre part, les questions aussi autour de la redirection des postes et des crédits récurrents de recherche et de la gestion des crédits récurrents de recherche sont aussi des questions éminemment politiques.

Tout cela est une question, au départ, de confiance. Et la problématique que nous posons de la gouvernance découle de ce problème de confiance. Donc, si l'on veut reconstruire quelque chose, sachant que nous avons un délai très court, même trop court puisqu'initialement, le Directeur de Cabinet de la Ministre avait évoqué plutôt quatre à six mois et il ne nous a mis que quatre mois, il va effectivement falloir que nous consacrons l'essentiel de notre énergie à ce travail-là.

Je m'arrête là mais je voulais replacer ce point pour dire que nous avons effectivement devant nous un challenge très important et un challenge qui n'est pas limité aux membres de la Comue et à la Comue, mais qui doit nous conduire à un travail avec les autres membres du consortium puisque, naturellement, ce plan d'action qui nous est demandé, il nous est demandé de le construire aussi avec les membres du consortium. Et il y aura nécessairement besoin d'un travail au niveau des chefs d'établissement, des 15 membres du consortium, pour pouvoir aboutir.

Mme Peyron. - Je voudrais réaffirmer que nous avons un certain nombre de choses. La dernière fois, nous avons eu la réunion de l'ensemble des conseils, qui s'appelaient le congrès d'UBFC. Déjà à ce moment-là, il y a un peu plus d'un an, on avait vu apparaître les deux orientations entre le poids fort que voulait jouer le conseil des membres et, par ailleurs, le conseil d'administration. Je pense que le problème de gouvernance n'est pas un problème de personnes qui sont à la gouvernance ; je pense que c'est plutôt de savoir si c'est une instance démocratique qui a la possibilité de gérer et de donner les orientations pour la gestion de la

Comue ou si c'est un conseil des membres avec des élections indirectes, des personnes qui vont être élues par les élus des différents conseils.

Je pense que le problème se situe vraiment là puisque, déjà à ce moment-là, on l'avait vu.

Et, au cours de plusieurs conseils, on a eu des échanges et on a fait remarquer certains éléments où il y avait tout de même une volonté d'orientation de la politique par le conseil des membres, le conseil d'administration ayant à voter, ayant juste à signer en bas à un moment, ou quelque chose comme cela. Je pense que le fond du problème est vraiment là.

Donc, quel est l'avenir ? Vers quoi veut-on orienter la Comue ? Je pense que c'est là le point crucial.

En quatre mois, est-ce que cela veut dire qu'on refait un système démocratique, on remet en route un fonctionnement, on recrée une structure qui n'est pas celle de la structure actuelle ? Auquel cas, il y aura vraiment beaucoup de choses à discuter ensemble par rapport à cela parce que c'est tout de même une orientation qui est extrêmement différente de l'orientation actuelle. Ou est-ce qu'on repart vraiment sur des bases et les chefs d'établissement travaillent avec la Comue et non pas séparément, comme le faisait remarquer Marc ? Parce que c'est vraiment la sensation que nous avons. Et est-ce qu'on va vers quelque chose qui va pouvoir se pérenniser et avancer ? Bien que, comme certains de mes collègues ici, au départ, j'étais - et je le suis d'ailleurs toujours - politiquement et idéologiquement en faveur d'un I-Site et de ce que cela représente comme fonctionnement. Mais cela a été voté, cela a été accepté et on travaille dessus et on travaille pour que cela fonctionne le mieux possible parce que c'est ainsi que l'on fonctionne en démocratie ; on n'est pas forcément toujours d'accord avec les gens qui gagnent des élections, mais une fois qu'ils ont gagné, on travaille ensemble.

Mme Benoist. - Je pense qu'une fois de plus, nous arrivons, malgré nos différentes origines, à avoir un avis qui soit assez cohérent et assez homogène.

J'ai plusieurs choses à dire. La première chose, c'est que j'ai tout de même l'impression qu'on essaie de nous faire avaler des couleuvres. Depuis 6 mois, en conseil d'administration, on a essayé de traiter nos difficultés, on a essayé d'apporter une réponse au ministère, etc., et il n'a jamais été question de crise de confiance ou de quoi que ce soit. On avait identifié les difficultés comme étant des difficultés pour les établissements à travailler ensemble, mais on ne voit pas bien le lien logique qu'il y aurait à faire porter le chapeau à l'équipe actuelle de la Comue.

La deuxième chose que je voulais dire, pour rebondir sur l'intervention de Madame Frerebeau, c'est qu'il va effectivement falloir - c'est mon avis - que nous nous fixions des priorités. La priorité absolue, ce sont les engagements pris par les établissements mais à l'égard des personnes qu'on a recrutées. Car n'oublions pas qu'il y a des personnels derrière, des personnes qu'on a recrutées pour faire avancer le projet I-Site, des personnels techniques, administratifs et des chercheurs pour faire aboutir le projet.

Ensuite, ma troisième intervention pour dire que, si on a le temps, j'aimerais bien avoir des précisions sur le projet des établissements membres. Parce que le communiqué que nous avons reçu de Monsieur Bahi et de Monsieur Bonnin a laissé beaucoup de personnes perplexes. En tout cas, tous ceux qui sont familiers des universités savent qu'on est tombé des nues. On voudrait donc savoir exactement ce que cela veut dire parce qu'en fait, il y a

plusieurs lectures possibles. Soit les deux universités veulent bien travailler ensemble, promettent de travailler mieux ensemble pour pérenniser le projet I-Site. Mais il y a d'autres lectures possibles qui vont vers une intégration plus poussée des établissements, du moins des deux universités, et qui nous laisse aussi très perplexes étant donné ce que l'on sait de l'absence totale de collaboration au niveau de la formation et de la recherche ces dernières années.

Un dernier point puisque j'ai la parole. Je voulais le dire tout à l'heure, mais je le dis maintenant. Je suis personnellement et à titre syndical très choquée par l'usage qui a été fait du courrier accompagnant le rapport de l'IGAENR qui, lui, heureusement, n'a pas été divulgué. Mais j'ai su que le courrier, dans mon université, avait été diffusé assez largement aux directeurs de composantes, de laboratoires et certainement à d'autres personnes que je ne connais pas. Étant donné que, dedans, il semblerait qu'il y ait des recommandations concernant des personnes, je trouve qu'on a franchi une ligne rouge en matière de déontologie. Ce n'est pas la première fois que cela arrive et je voudrais signaler qu'il y a des choses qui ne se font pas. Merci.

M. Carroger.- Ce que je comprends de l'enjeu de la Comue, c'est d'accepter de perdre individuellement pour mieux gagner collectivement. Pour moi, c'est cela, l'enjeu de la Comue. Mais on s'aperçoit qu'on est dans la première phase, c'est-à-dire d'avoir accepté de perdre et on voit bien que c'est compliqué. On voit bien que c'est difficile parce qu'on ne voit pas encore l'arrivée qui est le fait de gagner. C'est cette phase dans laquelle nous sommes, qui est peut-être une phase qui dure longtemps.

Il me semble donc que le problème de confiance est partagé, il est général, ce n'est pas la faute d'une gouvernance qui s'est mise en place avec des établissements très structurés, avec des organisations très structurées et une Comue qui naît avec très peu de personnels, qui a peut-être un peu balbutié, il n'y avait pas DGS, etc. Il faut voir aussi comment les choses se sont créées et cela prend forcément du temps.

Ce que je voudrais dire, c'est qu'aujourd'hui, on est tous d'accord pour dire qu'il n'y a plus de temps, qu'on a l'épée de Damoclès au-dessus de la tête et qu'elle va nous tomber dessus si on ne fait rien. On a quatre mois. Je ne suis donc pas sûre que ce soit le moment de remettre en cause les personnes qui ont pris le problème à bras-le-corps, qui s'y sont attelées avec des universités qui ne s'entendaient pas, des personnes qui ne s'entendaient pas, et qui ont été tiraillées, qui ont essayé de faire le mieux qu'elles ont pu. Je ne suis pas sûre que ce soit à ce moment-là très précisément qu'il faille débarquer des personnes qui n'ont pas failli, du moins de ce que je comprends, de ce que je vois ou de ce que je t'entends. Il faut au contraire, si on pense réellement tous qu'on est d'accord pour dire qu'il faut perdre pour mieux gagner, s'atteler au problème et vite répondre, dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible, à la demande de notre Ministre.

M. Chaillet.- Madame Beau.

Mme Beau.- Merci. Dans la droite ligne de ce qu'a dit Chantal Carroger ainsi que la dame dont je n'ai pas retenu le nom qui représente le CESER, je pense que tout le monde est d'accord, autour de la table, pour dire que la priorité absolue est de sauver I-Site. On a quatre mois dont les vacances de Noël, etc., ce qui n'est pas vraiment très propice aux travaux en commun ; le temps est donc extrêmement compté. Ce n'est donc probablement pas – je suis d'accord avec vous, Madame – le moment de tout revoir et de tout transformer, c'est trop

compliqué. On voit bien qu'on a une crise difficile à passer ; essayons de la passer avec les moyens qui sont déjà en place.

La proposition que j'ai envie de faire au conseil d'administration, c'est qu'on a un coordonnateur d'I-Site qui est le Professeur Dereux, qui a porté le projet et qui a rassemblé autour de ce projet la totalité des membres et permis que ce projet soit labellisé. Je voudrais donc que l'on prenne position aujourd'hui pour dire qu'on lui confie explicitement la coordination de l'élaboration et ensuite de la mise en œuvre du plan d'action. Peut-être, accessoirement, que l'on reconnaisse les torts qui lui ont été causés au printemps parce que là, on me parle de déontologie, etc., mais je pense que là, il a pris cher, comme disent les jeunes. Je pense donc que l'on pourrait reconnaître qu'il y avait des allégations probablement non-fondées qui ont été largement colportées et qui lui ont causé un tort considérable. Je pense qu'il faudrait que le conseil d'administration demande qu'il ait les moyens de travailler pendant les quatre mois qui viennent avec l'ensemble des membres et que l'on repousse à plus tard tous ces problèmes de nature constitutionnelle qui ont été très bien posés par les personnes qui sont là-bas, au bout de la table, à savoir la légitimité du conseil d'administration, la légitimité des membres, le fait qu'aujourd'hui nous ayons un espèce de grand écart. Il me semble que ce n'est pas le sujet du moment, parce que si on s'engage dans des discussions de cette nature, on va y passer deux ans et il n'y aura plus rien à discuter à la fin puisque tout sera perdu.

Je pense donc qu'il faudrait faire un plan de secours, confier à Monsieur Dereux la mission d'élaborer un plan d'action qui permette de retrouver la trajectoire et les jalons et puis travailler avec les établissements membres afin de nous sauver de la mauvaise passe dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

Mme Chavey. - Je serai très brève puisque tout a été dit. J'ai été présente au début ; je l'ai été un peu moins au cours de la vie de la Comue. Je pense qu'à l'heure actuelle, on est tous d'accord pour reconnaître l'importance de l'I-Site. Je représente la collectivité du Nord Franche-Comté mais je pense que les autres collectivités sont entièrement d'accord ; Maude l'a dit également. Les agglomérations pensent que c'est primordial, que c'est important pour tous nos territoires et, par là même, pour la région. On vous a fait confiance. C'est-à-dire que ce soit la Région ou les collectivités, on a fait confiance à la Comue, on a fait confiance aux établissements. Maintenant, il faut donc travailler ensemble et faire en sorte que, pendant ces quatre mois, on puisse répondre à la demande qui nous est faite pour récupérer un maximum de l'I-Site.

Mme Privé. - Le point de vue étudiant a été peu développé pendant cette longue heure et demie de débat. La première chose qui nous a choqués, c'est déjà la réception du communiqué de presse. Il est vrai que nous avons été extrêmement étonnés, en tant que majorité étudiante, du fait que le communiqué de presse ne soit pas signé par la Comue. Nous, nous réaffirmons notre confiance à la Comue, à ses membres, ses administrateurs.

Je rejoins Marc dans son propos ; on a eu un petit peu l'impression, finalement, que dans cet avenir de la Comue, les établissements membres se séparaient de cette Comue ainsi que de sa gouvernance. De plus, la position qui a été prise dans ce communiqué de presse, si ma lecture en a été la bonne, ce que j'espère, c'est par rapport aux nouveaux statuts sur la Comue expérimentale.

Je tiens à préciser, sachant que là, mon point de vue sera très étudiant, qu'au niveau du CNESER, ce décret a été rejeté par l'ensemble des membres du CNESER. Est-ce que, pour les étudiants, aujourd'hui, le fait d'adopter cette position est vraiment la meilleure ? C'est la question que je me pose aujourd'hui et que j'aimerais vous soumettre.

Il y a un risque énorme aussi pour les formations, que ce soit pour la pluridisciplinarité de nos universités qui, je pense, est aujourd'hui à défendre, à encourager sachant qu'elle peut être bénéfique pour tout, que ce soit pour les enseignants-chercheurs, pour les professeurs, pour les étudiants, donc à la fois pour la recherche et pour l'enseignement.

Il est vrai que la situation est critique mais la question des étudiants – et cela rejoint la question qui a été posée tout à l'heure de la façon de mieux faire connaître la Comue auprès des étudiants – est de savoir comment on peut se reconnecter. Est-ce un problème qui vient véritablement de la gouvernance de la Comue ? Moi, je ne le pense pas, d'un point de vue très personnel.

Mais je pense que la question des étudiants est extrêmement importante aujourd'hui et qu'elle doit venir s'ajouter à nos débats, elle doit venir presque être centrale. C'est mon point de vue en tant qu'élue étudiante. Je pense qu'aujourd'hui, c'est la grande oubliée de nos débats et qu'il est important de l'intégrer. Merci.

M. Chaillet. - Merci.

C'est difficile pour moi. Ce que nous avons vécu depuis le début est extrêmement difficile, est extrêmement grave ; des jeux politiques se sont mis en œuvre dès le début.

Concernant la question des engagements, comme je l'ai dit tout à l'heure, la voie la plus simple eut été simplement de les respecter.

Concernant la question des conflits de légitimité, la voie la plus simple eut été de respecter les statuts.

Les coups de boutoir incessants que nous avons reçus, comme la lettre dont nous parlions tout à l'heure indiquant que je n'avais pas informé de mon absence, tout cela est envoyé *urbi et orbi* alors que c'est tout simplement faux. Des exemples comme celui-ci, je pourrais les multiplier.

La note des DGS et les annexes dont je vous ai parlé au dernier CA ont été extraordinairement mal ressentis par nos personnels qui sont absolument valeureux et à qui je veux rendre hommage. C'est une collection de coups de poignard dans le dos qu'ils ont reçu, sans s'y attendre. Il y a beaucoup de choses qui sont extrêmement choquantes. Je voudrais donc vous faire une déclaration que je vais lire parce que c'est très difficile et émouvant pour moi, mais la situation politique est devenue véritablement insupportable.

Chers collègues, depuis deux ans et demi, depuis que nous avons été élus, nous avons toujours considéré, en développant *ex nihilo* un établissement, que notre trajectoire était celle de l'université cible décrite dans le projet I-Site, soit l'université fédérale de recherche Université Bourgogne Franche-Comté. Nous nous sommes attachés à notre projet, croisant les axes scientifiques et la coordination territoriale, inclusif de l'ensemble de la communauté et de sa pluridisciplinarité, à construire l'établissement et à développer cette trajectoire, ses marqueurs, ses jalons, avec un attachement très profond à l'intérêt général et, je le crois, avec des valeurs.

Je suis aujourd'hui particulièrement fier des résultats obtenus, avec la communauté et dans tous les domaines qui nous échoient, par l'équipe politique et par l'équipe administrative. Intégration de l'ENSAM, Transfert des écoles doctorales, avec un collège doctoral aujourd'hui bien en place (j'ai parlé de la rentrée doctorale tout à l'heure), des

masters en anglais qu'il a fallu mettre en place, la mise en place des pôles thématiques, le portage de projets de recherche, le travail sur la reconnaissance internationale avec les doubles diplômes qui ont été signés en master comme, récemment, dans le domaine de la Chimie, un double diplôme en doctorat avec une université de Prague.

Les projets RITM-BFC et EUR EIPHI notamment, sont venus conforter cette trajectoire, en l'ancrant depuis le 1er cycle jusqu'à la recherche la plus avancée. Je peux citer également le portage de la plateforme nationale fin de vie, dont les premières universités de recherche se sont tenues au ministère il y a trois semaines et ont connu un grand succès.

Numérique avec le Datacenter régional, ce qui n'a pas été simple. Entrepreneuriat étudiant, culture scientifique et technique. Cela doit être plus de 20 000 de nos concitoyens qui ont assisté, à un endroit ou à un autre, aux événements reliés à « Vivo entrez en nature » cette année.

Tous ces résultats n'auraient pu être obtenus sans l'engagement total de l'équipe politique, de l'équipe administrative et de la communauté.

Néanmoins, force est de constater que les chefs d'établissements membres, ont, pour certains et depuis le début, chercher à freiner ce développement et n'ont pas apporté à UBFC le soutien nécessaire, en dépit de celui que nous leur avons apporté. Nous avons reçu de nombreux coups, souvent bas, l'un des épisodes que vous avez suivis étant la note des DGS qui ne vous a jamais été adressée directement. Où est la démocratie universitaire à laquelle nous sommes attachés ?

Nous avons fait face, au prix d'une abnégation que je vous prie de croire totale, en étant toujours guidé par l'intérêt général. Vous le savez, je viens d'en parler, les engagements majeurs des établissements, ceux qu'ils ont eux-mêmes écrits et décidé devant leur conseil d'administration, ne sont pas tenus.

Autant il a été possible, avec des valeurs et au prix d'efforts et - j'ose le dire - de courage et de sacrifices, souvent au mépris de notre propre santé et non sans impact sur nos familles, d'affronter cela, autant aujourd'hui, le non-respect de ces engagements, réaffirmé par les deux présidents lors de la réunion au Cabinet de la Ministre, rédhibitoire pour le succès de l'I-Site, n'est pas dans nos mains et conduit à des divergences politiques trop graves pour qu'il soit possible de continuer ainsi.

Dans ces conditions, je prendrai mes responsabilités et quitterai très probablement mes fonctions en décembre prochain, en remettant ma démission au lendemain du conseil d'administration du 13 décembre.

Pourquoi à ce moment-là ? Simplement par respect du service public et de la bonne marche de l'établissement et par respect de ses personnels, l'équipe assurera ses engagements dans les trois semaines qui viennent, par exemple à l'international, ainsi que le vote du budget initial, faute de quoi l'établissement UBFC serait bloqué.

Croyez bien qu'une telle décision me coûte et même me déchire tant l'injustice, le blocage, le dénigrement, le gâchis orchestré ont été à l'œuvre, en particulier ces derniers temps.

Je crois très fermement à UBFC, pour le bien et le devenir de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dans notre territoire, à une vision au croisement des grands pôles thématiques et des pôles territoriaux, à la pluridisciplinarité, à la Comue pour porter aujourd'hui cette politique de site et son excellence et il est absolument essentiel que cela continue.

Je dois vous mettre en garde – et cela n'engage que moi – sur les risques de mainmise sur la Comue par un ou plusieurs chefs d'établissements et vous affirme mon incompréhension

des autres chefs d'établissement qui suivent ce chemin dangereux.

Je vous remercie et je vais maintenant, s'ils souhaitent s'exprimer, laisser la parole aux Vice-Présidents et à la Présidente du CAC.

Mme Baumont. - Merci, Monsieur le Président, de me laisser la parole et l'opportunité de m'exprimer devant le conseil d'administration.

J'ai, comme le Président Nicolas Chaillet, un profond respect pour le service public, une profonde abnégation dans la défense de l'intérêt général, mais je dois constater aujourd'hui que nous sommes manifestement dans l'impasse de pouvoir travailler.

En tant que Présidente du conseil académique, j'étais invitée permanente au conseil des membres. Je ne dirai rien de ce que j'ai pu entendre au conseil des membres, mais force est de constater aussi, comme Stéphanie Benoist l'a rappelé, qu'un certain nombre de lignes rouges ont été franchies au mépris des personnels, au mépris des personnes et que notre travail est systématiquement remis en cause pour des raisons que je ne comprends pas. Je n'ai jamais compris cette idée de crise de légitimité, de crise de confiance dont on nous rebat les oreilles depuis plus de 18 mois sans que personne ne comprenne rien à la situation.

Nous sommes aujourd'hui dans l'incapacité de travailler. Nous sommes mis en cause. Plusieurs d'entre nous ont été mis en cause de façon totalement ignoble. Je ne peux pas travailler dans ces conditions-là. Je suis quelqu'un qui respecte le service public, qui m'engage au nom de l'intérêt général et je pense que c'est ce qui nous attend tous et ce que nous devons tous faire. Nous sommes aujourd'hui dans l'impossibilité de continuer notre travail ; je m'associerai donc vraisemblablement à la décision du Président Nicolas Chaillet concernant mes fonctions à la présidence du conseil académique. La décision sera également prise et annoncée en temps et en heure. Je vous remercie.

Je dois dire ici aussi que je félicite le conseil d'administration et un grand nombre d'interventions qui ont été faites pour reconnaître le travail qui a été mené, comment chacun d'entre nous a pu travailler, comment chacun d'entre nous a pu mettre sur pied ses missions, pourquoi un certain nombre de personnes nous ont fait confiance. Je pense à la Région Bourgogne Franche-Comté qui nous a fait confiance, qui a renouvelé sans arrêt sa confiance dans le projet UBFC, c'est-à-dire pour l'enseignement supérieur et la recherche en Bourgogne Franche-Comté.

Je mesure aussi, parce que nous ne vivons pas en dehors de notre communauté, combien beaucoup de collègues et l'ensemble de la communauté nous fait confiance, croit en notre projet. Mais je ne comprends pas pourquoi nous avons été systématiquement attaqués, dénigrés par les chefs d'établissement, de telle sorte qu'aujourd'hui, on n'y comprend plus rien. Franchement !

Je vais m'arrêter là, tout d'abord parce qu'il y a le verbatim et qu'à chaque fois qu'on se relit, on se dit qu'on s'est laissé emporter par l'émotion, mais quel gâchis ! Quel gâchis ! Pensez à la communauté. Pensez aux enseignants-chercheurs. Pensez aux étudiants. Pensez à notre rôle dans l'attractivité du territoire. Quel gâchis ! Pourquoi ? Pour quel projet ? Un projet dont nous sommes systématiquement écartés. Je ne comprends pas et, franchement, je suis déçue.

M. Chaillet. - Merci Catherine.

Y a-t-il d'autres expressions ?

M. de Labachèlerie. - Je vais aussi dire quelques mots. C'est un petit peu difficile après ce que vient de dire Catherine, que je partage totalement.

Nous ne nous sommes pas concertés pour cela, mais je dois dire que, dans le fond de ce qu'elle a dit, je retrouve ce que je ressens. Je voudrais dire que ce que je vais dire n'est qu'un sentiment personnel, un sentiment qui peut être parfaitement irrationnel et extrêmement suggestif. On peut dire que j'ai tort de voir les choses ainsi mais, aujourd'hui, je ne vois pas comment les voir autrement.

Au cours de ces deux ans est demi de travail, j'ai été déçu. C'est effectivement ce qu'il ressort à plusieurs reprises. Le premier point, c'est le déficit de soutien au projet commun que nous partageons avec les établissements et que ces établissements avaient eux-mêmes suscité. Pour moi, il n'y avait qu'une seule façon d'expliquer cette incohérence, nous avons tout simplement tort d'avoir été élus démocratiquement à la place de la liste qu'ils soutenaient. Malgré tout, nous avons fait face et nous avons essayé de poursuivre nos feuilles de route, mais nous avons clairement espéré mieux, c'est-à-dire un soutien des établissements membres beaucoup plus franc et massif au projet commun.

Il y a une autre chose qui m'a déçu beaucoup plus récemment et, là encore, cela peut être très suggestif. Pour ma part, et cela n'a pas été dit autrement que par moi, j'ai toujours considéré que l'Etat devait être un garant impartial de l'intérêt général. Aujourd'hui, la façon dont nous avons vécu l'enquête de l'IGAENR sème fortement le doute dans mon esprit. Il me paraît en effet très difficile de continuer à mobiliser toute mon énergie sur un projet pourtant précisément impulsé par l'État au départ sans une confiance totale dans les arbitrages de ce même Etat.

Vous allez me dire que ce sentiment est infondé, mais le fait est que ma confiance a été effectivement ébranlée et cela ne se commande pas.

Pour ces raisons (le manque de soutien des établissements membres et une perte de confiance dans l'arbitrage de l'Etat), je ne souhaite plus m'impliquer, moi non plus, dans un projet en suivant une feuille de route pourtant écrite, validée par les établissements et par l'Etat sans être certain que cela ne me sera pas reproché par les uns ou par les autres plus tard.

Je vous remercie.

M. Chaillet. - Merci Michel.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Christophe Cruz.

M. Cruz. - Mesdames, Messieurs les membres du conseil d'administration, je pense que vous mesurez la gravité de la situation, ce n'est pas la peine que j'insiste et que j'abonde davantage tout ce qui a été évoqué et décrit.

Je dois avouer - et je suis fier de le dire - qu'au contact de la communauté, j'ai vu de très belles compétences, un savoir-faire sur l'ensemble du territoire, une volonté de construire, une volonté de coconstruire, une volonté d'aller dans le même sens.

La communauté a pris conscience que la Comue était un enjeu, un enjeu fort parce que, comme vous le savez, il est très difficile, aujourd'hui, d'avoir une vision ne serait-ce qu'à 3 ou 5 ans. C'est donc un projet fort, structurant. La communauté, en tout cas le périmètre du numérique que j'ai côtoyé pendant deux ans et demi, attend beaucoup tout à la fois en étant très attentive aux problèmes que cela peut susciter. En tout cas, la communauté est prête à travailler ensemble, vraiment. On le voit sur l'ensemble des dossiers qui ont été traités par la Comue, les belles réussites qui ont été faites ; je parle du Datacenter régional qui est un dossier que je connais bien, qui a été porté sans cabinet de conseil mais avec l'ensemble des compétences du territoire. On a marqué l'essai.

Il me semble important de souligner que la dimension humaine est importante, que la communauté est présente, qu'elle est prête à s'investir dans ce projet. Malheureusement, les conditions, comme vous l'avez entendu, ne s'y prêtent pas. Je m'associerai donc à l'ensemble de mes collègues parce que les difficultés qui sont là aujourd'hui ne me permettent pas de travailler dans de bonnes conditions et d'avancer sur la gouvernance du numérique, tout simplement, qui est aujourd'hui à l'arrêt. Je m'associe donc à mes collègues et je démissionne de mes fonctions de vice-président du numérique.

M. Chaillet. - Estelle.

Mme Seillès. - C'est bien évidemment aussi avec beaucoup d'émotion que je voudrais souligner que je partage sans réserve la position et le courage politique de mon Président, Nicolas Chaillet, et de l'équipe qu'il a mise en place.

Pour autant, j'aimerais retenir que j'ai eu l'honneur de travailler sur la coordination des politiques culturelles et que j'ai toujours trouvé des établissements prêts à travailler autour d'un projet commun, cohérent sachant qu'on a pu dépasser ces clivages politiques. Je reste donc dans l'incompréhension car si, sur le sujet des politiques culturelles, les choses ont pu se mettre en place, il est difficile d'accepter que cela n'ait pas toujours été le cas.

Enfin, je voudrais aussi exprimer mon étonnement et ma perte de confiance au vu des conclusions de l'enquête IGAENR. On en attendait beaucoup. Je n'ai pas compris les méthodes ; il faut le dire aussi. Et cela joue probablement beaucoup dans la perte de confiance de ma tutelle.

Pour toutes ces raisons, je quitterai aussi mes fonctions, en même temps que le Président, Nicolas Chaillet.

M. Chaillet. - Merci Estelle.
Thibault.

M. Steinmetz. - Je vais terminer les interventions des vice-présidents. Je m'appelle Thibaut Steinmetz, puisque je pense que tout le monde ne me connaît pas. Je suis vice-président en charge de la vie étudiante à UBFC.

Je me veux très succinct. Le premier point, c'est que je me joins évidemment à ce qu'ont pu dire mes collègues.

Le deuxième point concerne la vie étudiante dans le périmètre bourguignon franc-comtois. De la même manière que dans les autres champs, le travail en collectivité, le travail avec les étudiants et avec les différents partenaires de la vie étudiante s'est montré très productif et a montré un vrai besoin, un vrai terreau à construire un ensemble commun. À chaque action qui est menée, ce qui en ressort, c'est le besoin, la volonté et la curiosité de continuer dans ce mutualisme, dans cette rencontre de l'autre et dans le fait de travailler ensemble.

C'est un point fondamental qui souligne que la Comue répond à quelque chose, ce n'est pas uniquement un ensemble de vide, une strate de complexité supplémentaire qu'on a mis en œuvre. Aujourd'hui, on est une région Bourgogne-Franche-Comté et, au sein de cette région, on rend service à des populations et c'est dans ce cadre, dans cet écrin, que nos actions doivent s'inscrire.

Ceci fait le lien avec mon troisième point qui est qu'aujourd'hui, je ne comprends pas qu'au nom d'intérêts individuels à l'échelle d'un établissement on puisse se fermer les yeux et

que l'on puisse agir contre l'intérêt collectif. C'est-à-dire que je pense que la remise en question doit être faite à chaque échelle ; elle doit aussi être faite à la nôtre, c'est un travail qui est fait en Bureau, je peux vous l'assurer. Mais les établissements ne peuvent pas ressortir de ce conseil d'administration d'UBFC sans avoir un minimum de scrutation interne, sans avoir un minimum de réflexion à ce niveau, ainsi que d'aplanissement des différents enjeux et de la manière dont ils portent les choses.

Il va de soi que ma démission suivra et se joindra à celle du reste du Bureau, avec un énorme regret, avec un goût amer parce qu'en prenant des fonctions de vice-président, on met entre parenthèses une grande partie de sa vie. Moi, je suis étudiant, je suis en année de concours et j'accepte de prendre le risque de moins bien réussir mon concours se faisant et c'est toujours désespérant de voir que les projets qu'on avance, ils avanceront tout de même mais il est toujours décevant de devoir s'en séparer. Merci.

M. Chaillet. - Merci Thibaut.
Khadija, tu voulais dire un mot ?

Mme Chahraoui. - Je prends aussi la parole avec beaucoup d'émotion, bien entendu. Pour ma part, j'ai quitté l'équipe au mois de septembre pour des raisons de santé, mais je voudrais dire que je suis entièrement solidaire de l'équipe. Je voudrais dire également que je suis très fière du travail que nous avons accompli, du bilan qui a été réalisé, qu'il s'agisse des projets structurants, du transfert de la formation doctorale ou des masters pour ce qui me concerne. J'ai eu à contacter, pendant que je travaillais, d'autres Comue, d'autres universités et je peux vous dire que nous avons souvent été pris comme un modèle et qu'on était bien souvent en avance, même par rapport à des universités qui sont très reconnues.

Ce travail, on l'a fait avec très peu de moyens sur ces deux ans et demi ; cela a demandé une énergie considérable, comme le disait Nicolas Chaillet. Cela s'est fait également dans le sacrifice de la vie personnelle et privée. Ce qui nous a portés, ce sont les valeurs. Ces valeurs, j'y crois encore et j'espère que la communauté pourra continuer à les porter autour de l'intérêt collectif, de travailler pour le mieux, de faire avancer.

Je pense que la communauté est très près de ce projet fédéral et elle y adhère. Je trouve donc que tout cela est un gâchis considérable. J'en suis vraiment affectée et triste parce que les choses avaient bien commencé, il y a une très très bonne dynamique et je veux en remercier profondément l'équipe, mais aussi Nicolas Chaillet d'avoir pu nous guider dans cet élan et ce dynamisme.

J'aimerais aussi avoir une pensée pour les personnels, la communauté universitaire pour laquelle nous travaillons et qui risque d'être très déçue.

M. Chaillet. - Merci.
Stéphanie.

Mme Benoist. - Les personnels d'UBFC siège m'ont demandé de lire une lettre qu'ils ont écrite ce matin :

« Lettre aux membres du conseil d'administration.

Nous, personnels UBFC siège, travaillant au quotidien avec les élus, la présidence et les établissements membres sommes très inquiets du devenir de la Comue.

Nous avons le sentiment de ne pas être entendus à juste titre et d'être écartés des débats.

Ce courrier a été rédigé afin de vous faire entendre notre voix. La présidence d'UBFC assume depuis le début de mandat de Nicolas Chaillet la construction d'une Comue pour le développement et le rayonnement de l'Enseignement Supérieur et la Recherche en Bourgogne-Franche-Comté. Les enjeux du projet ISITE-BFC notamment, sont au cœur de cette réussite. La présidence d'UBFC a toujours œuvré pour la mise en place et la réussite de ce projet.

Les personnels se sont fortement investis dans les différents projets portés par la Comue et ont toujours été remerciés et valorisés par la présidence pour leur travail.

Les établissements membres affichent une volonté de faire « avancer » la Comue. Cependant ils ne facilitent pas la coopération entre les services, ce qui a un impact sur le moral et les conditions de travail des personnels.

Une enquête a été menée en interne et il semblerait que la présidence soit remise en cause à travers le rapport IGAENR. Nous, personnels UBFC, ne nous sentons pas représentés par les dires de ce rapport. Moins d'un quart des personnels ont été entendus lors de cette enquête qui n'a pas été menée dans les conditions d'anonymat requises dans ce genre de circonstances. Les personnels prenant part à la rédaction de ce courrier souhaitent informer le CA que les risques psychosociaux évoqués ne proviennent pas de la présidence mais bien des résistances à la coopération de la part des établissements membres qui a de véritables répercussions sur leur quotidien. Nous ne comprenons pas les accusations infondées à l'encontre d'Olivier Prévôt et nous soutenons Nicolas Chaillet. Alors qu'il n'y avait pas de DGS pendant 14 mois à la COMUE, ils ont su faire face à la situation et prendre en charge les responsabilités inhérentes à cette absence.

Tous deux se sont toujours montrés extrêmement respectueux des personnels et investis pour l'intérêt collectif et le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne-Franche-Comté.

Les personnels travaillant au quotidien avec la présidence n'ont pas été entendus. Comment juger de la véracité de ce rapport quand il n'interroge pas et n'écoute pas l'ensemble des personnels ?

Nous souhaitons d'ailleurs qu'une contre-enquête soit menée, qu'elle entende TOUS les personnels et qu'elle soit réalisée dans des conditions anonymes et impartiales. Nous sommes certains que le résultat en sera très différent.

Notre principale requête, à travers ce courrier, est que la présidence actuelle reste en place jusqu'à la fin du mandat de Nicolas Chaillet afin de poursuivre le travail de structuration engagé et pour assurer la réussite des projets portés par la Comue dont les enjeux sont fondamentaux pour tous les établissements membres.

Nous espérons que notre voix sera entendue et respectée. »

M. Chaillet. - Merci Stéphanie.
Monsieur le Recteur.

M. le Recteur. - Merci Monsieur le Président.

C'est la seconde fois que je participe, que j'assiste à un conseil d'administration. La première fois, c'était la première réunion du conseil d'administration provisoire, la réunion au cours de laquelle a été élue la présidente provisoire Annie Vinter. La seconde fois, c'est pour assister à ce que nous venons de voir, c'est-à-dire à une sorte de sacrifice collectif.

Je n'ai pas tellement le cœur à citer en ce moment Bernard Pivot qui faisait récemment observer qu'il y avait beaucoup d'espèces en voie de disparition sur notre planète, mais qu'il

y en avait une qui était assurée de rester bien présente, celle des boucs émissaires.

Ce que je voudrais dire à ce moment, c'est qu'il n'y a pas espoir de sauver l'I-Site en sacrifiant des boucs émissaires. J'espère que ceci est bien clair pour les présents et pour les absents, pour ceux qui sont représentés par les présents.

Ensuite, je ferai trois ou quatre commentaires par rapport à ce que je viens d'entendre.

Le rôle de l'Etat a été mis en cause. Sans prétendre le représenter à moi seul ici, ce qui serait outrepassant et d'ailleurs irréal, je rappellerai que ce n'est pas à proprement parler l'Etat au sens où ce n'est pas le ministère qui a eu à se prononcer sur la situation et que l'IGAENR est un corps d'inspection qui peut enquêter de façon indépendante, ils n'agissent pas sur ordre. Ce n'est donc pas le ministère qui a écrit les conclusions du rapport. C'est la première chose.

Je crois qu'au point où nous en sommes, il faudra imaginer ensemble une forme de restitution à laquelle plusieurs voix ont demandé qu'elle soit faite étant donné que ce rapport a circulé dans des conditions qui ne satisfont personne. J'ai bien entendu cela, je l'ai noté et je rendrai compte.

Il a été beaucoup question aussi des communautés. Je crois que l'on voit clairement l'enjeu au terme de cette réunion. Parce qu'il y a eu beaucoup de déclarations unanimes mais, sur ce point, il y a une contradiction béante et j'espère que, là encore, tout le monde en est bien conscient. On entend les uns dire que les communautés ne sont pas prêtes à certaines choses ; on les fait donc bouger, on les instrumentalise ou on les manipule par la peur. Il y en a d'autres - et c'est vous, aujourd'hui, qui l'avez dit et qui l'avez dit fort, avec vos mots, mais il va falloir que vous entraîniez vos collègues des établissements membres - qui disent qu'il n'y a plus de "eux" et de "nous". Ce dont la Comue a souffert, la crise qu'elle paie aujourd'hui par le sacrifice de sa direction, c'est ce "eux" et ce "nous". Elle a vécu jusqu'ici comme si les établissements ne se reconnaissaient pas dans la Comue et, bien entendu, les communautés, dans les instances de chacun des établissements, ont agi comme si la Comue était effectivement une entité autre que chacun des établissements.

C'est une contradiction qu'il va vous falloir collectivement lever et que vous ne pourrez lever que par la démocratie universitaire, cela va de soi.

Sur ce point, il ne m'appartient pas d'écrire le scénario tel qu'il va se dérouler. L'annonce qui vient de vous être faite signifie que lorsque la présidence sera vacante, il faudra mettre en place une administration provisoire, mais cela ne signifie en aucun cas - et j'espère que là encore c'est clair pour tous - une confiscation du sort de la Comue par les chefs des établissements membres. L'administrateur provisoire n'est pas un pantin mécanique ou une marionnette dont les présidents des établissements membres tireraient les fils.

Un dernier mot, si vous me le permettez, sur les collectivités qui se sont exprimées et qui se sont exprimées fortement. Certains de leurs représentants ont dit : « nous avons fait confiance ». Mais à qui, exactement ? Car s'il y a une crise de confiance, elle révèle qu'on ne pouvait visiblement pas faire une égale confiance à tout le monde. Il va donc leur falloir dire, maintenant, à qui elles font confiance car il n'y a pas d'alternative. Vous avez tous bien compris que si l'équipe de direction de la Comue vous quitte, la vision qu'elle a défendue - et là, en tant que témoin des réunions dont il a été plusieurs fois question, je peux le dire -, la stratégie, la vision, les objectifs ont toujours été ceux qui ont été portés par la gouvernance actuelle de la Comue. Il n'y a pas d'équivoque là-dessus.

Je n'imagine donc pas que la reprise en main par les sept chefs d'établissement puisse s'écarter de cette vision stratégique et il me semble que les collectivités ont collectivement un

rôle, ensemble et solidairement, à jouer à cet égard.

Je crois qu'il faut saluer le courage – le mot a été prononcé – et rendre hommage au travail accompli ; nous aurons d'autres occasions de le faire. Et puis il faut en appeler au sens des responsabilités de chacune et de chacun. Il n'y a aucun préjugé à exprimer, c'est une nouvelle page qui va s'ouvrir. Il y a quatre mois et il n'y a pas de fatalité à l'échec.

M. Chaillet. - Merci Monsieur le Recteur.

Je vais prendre une ou deux prises de parole et, après, je crois qu'il faut s'arrêter.

Mme Privé. - J'aimerais prendre la parole au nom de l'entière majorité de la majorité étudiante. Si le vote des étudiants nous a été confié, c'est aussi pour porter la parole des étudiants.

Je suis assez choquée, voire un petit peu atterrée par ce qui est train de se produire ce soir au sein de ce conseil d'administration et je trouve la situation que nous vivons actuellement finalement assez surréaliste. On est face à une équipe de gouvernance de la Comue complètement épuisée, à bout - et j'espère que la manière dont je décris les choses est la bonne – suite aux attaques incessantes qu'elle a reçues de certains administrateurs et administratrices présents. Je suis complètement choquée de ce qui vient de se passer. Je suis en opposition avec la décision. D'ailleurs, la majorité étudiante est elle-même en opposition avec cette décision qui vient d'être prise, même si cette opposition reste ce qu'elle est.

L'ambiance est lourde, pesante ; nous en faisons tous le constat en cette fin d'après-midi et avec, finalement, le constat que je porte des institutions qui ont préféré soutenir des établissements ou des personnes et non pas un collectif et même une volonté de travailler ensemble.

À l'UNEF, nous sommes très attachés au collectif, c'est même dans notre devise et c'est vrai que je suis complètement atterrée par ce qui vient de se passer et par la manière dont les choses se font. Surtout que, je le répète, nous avons et nous avons toujours toute confiance en la gouvernance actuelle de la Comue, donc jusqu'à ce qu'il y ait cette gouvernance. Le travail accompli et qui est toujours en train d'être accompli s'est toujours, pour nous, posé dans une ligne qui était juste, qui a permis de promouvoir l'ESR au sein de la Bourgogne Franche-Comté, qui a permis de faire rayonner, notamment avec I-Site dont l'enjeu est extrêmement important. Comme Thibaut le soulignait, cela a aussi permis de parler de l'enseignement supérieur au niveau régional et de promouvoir auprès des étudiants des nouvelles formations, d'ouvrir de nouvelles places, d'internationaliser les formations et de permettre à ce que chacun puisse finalement suivre le meilleur parcours et des parcours avec des formations de qualité.

Je le répète encore, je trouve cette situation totalement surréaliste. Et je répète également ce que j'ai dit tout à l'heure : je trouve que le communiqué de presse n'a pas été correct par rapport à la situation de la gouvernance.

On parlait de risques psychosociaux et à partir du moment où le rapport en fait état, je pense qu'ils ne viennent pas de la gouvernance actuelle de la Comue et je suis extrêmement choquée et atterrée de cette décision. Je répète ces mots parce qu'ils sont importants. J'espère que l'avenir sera différent et, en effet, je remercie Monsieur le Recteur de nous avoir rassurés sur certains points parce que je pense que nous sommes nombreux, dans la salle, à être inquiets sur certaines choses et sur certains sujets quant à l'avenir de la Comue et aussi par rapport au conseil des sept et ce qu'il pourrait faire de cette Comue.

Je pense que nous serons nombreux à noter ce qui a été dit ce soir afin d'en tenir compte pour l'avenir, ainsi qu'à féliciter le travail qui a été accompli en espérant qu'il se poursuive dans de meilleures conditions pour toutes et tous. Merci.

M. Chaillet. - Merci beaucoup.
Olivier Prévôt et après je conclurai.

M. Prévôt. - Tellement de choses ont été dites et l'atmosphère est tellement lourde que je n'en ajouterai pas beaucoup plus.

La décision que semble avoir prise le Président, qu'il rendra officielle le 13 décembre, d'où l'importance que chacun d'entre vous soit présent au prochain conseil d'administration, est très lourde de sens à bien des niveaux. L'ensemble de l'équipe des vice-présidents, l'ensemble des listes et de la communauté qui nous ont soutenus – n'oublions pas que nous avons été élus au suffrage direct avec une participation importante, pour porter un projet qui était clair -, tout cela est bafoué par ce que nous vivons depuis deux ans et demi et aujourd'hui très particulièrement.

Nous devons beaucoup à Nicolas Chaillet et sur beaucoup de plans, mais le premier des plans est celui des valeurs ; c'est d'avoir mis systématiquement au centre et avant toute chose l'intérêt général, l'intérêt du site, l'intérêt de la communauté et, bien au-delà, l'intérêt de la population de Bourgogne Franche-Comté. Il l'a fait contre des vents contraires terribles. Terribles ! Avec des personnes qui se sont permis de s'exprimer sans ne rien connaître des sujets qui ont amené le Président à prendre telle ou telle orientation.

Tous les conseils des membres étaient une épreuve. Chaque acte posé était remis en question. L'ensemble des vice-présidents s'est senti insulté chaque jour un peu plus. Le conseil d'administration n'a eu de cesse de dire que la démocratie était bafouée par les interventions incessantes dans le but de remettre en question les orientations prises, même alors qu'elles étaient votées et présentées systématiquement en conseil des membres. J'en veux pour preuve ce que j'ai vécu sur l'organisation des services, la chaîne de la dépense, la chaîne des ressources humaines. Tous les sujets qui sont passés par l'ensemble des instances avec des rapports votés à l'unanimité et qui ont été remis en cause instantanément à l'issue. Et quand j'ai eu le malheur de demander aux membres de bien vouloir agir en direction de leur directeur général des services pour que les décisions soient mises en œuvre, cela a été traduit par une critique du manque d'implication des DGS qui se sont alors retournés contre moi considérant que je les avais critiqués.

Je m'arrêterai là mais je n'ai jamais vécu, dans ma vie, de situation aussi immonde et ignoble, et je pèse mes mots.

Bien entendu, maintenant que la décision est prise et que j'ai fait le dos rond, il va de soi que beaucoup de choses ne resteront pas en l'état, je vous le dis.

Il y a maintenant des enjeux très importants pour la communauté. La première d'entre elle a été très largement exprimée, c'est que la communauté, dans son ensemble, puisse décider de son destin ; c'est capital. C'est capital dans un contexte où notre engagement, ici, était de rapprocher les décisions politiques de la communauté. Tous les efforts que nous avons consacrés étaient pour imposer la subsidiarité. Ce n'était pas la décentralisation qui impliquerait que chacun rentre chez soi, le repli communautaire, pas la centralisation qui amènerait la catastrophe que l'on connaît partout dans le monde, dans notre pays et dans notre communauté universitaire, c'est-à-dire des collègues qui se désinvestissent, qui n'y croient plus, qui ne croient plus aux décisions prises.

Mais est-ce que vous croyez que ce qui est en train de se passer aujourd'hui n'est pas le reflet de notre société tout entière ?

Est-ce que vous pensez que des universitaires n'ont pas comme rôle d'éclairer ; d'ouvrir des espaces et non pas d'éteindre la lumière ?

Ce que certains ont fait, c'est éteindre la lumière, avec des méthodes catastrophiques. Je le dis, je le dénonce et il est très important, pour la suite, que le conseil d'administration joue pleinement son rôle, qu'il ne soit pas écarté comme il l'a été trop souvent.

C'est le message - je crois essentiel - que je voulais transmettre aujourd'hui, c'est qu'il est temps que celles et ceux qui ont été élus puissent jouer leur rôle et ne soient pas spoliés de ce rôle.

Je terminerai par ce par quoi j'ai commencé. Le travail qui a été engagé depuis deux ans et demi a de la valeur, mais à condition qu'il soit reconnu. Je tiens vraiment à ce qu'un hommage appuyé soit rendu à Nicolas Challet, à l'équipe des vice-présidents qui ont donné sans compter - vous ne pouvez pas imaginer à quel point - et à l'ensemble de l'équipe administrative qui, vous ne le mesurez peut-être pas assez, sont des militants de notre regroupement. Il s'agit d'un travail engagé et fort consenti dans des contextes extraordinairement difficiles et quand je vois ce qui a été écrit dans la note des DGS, ce qui a été parfois - de façon très maladroite - rédigé, y compris dans des rapports IGAENR, qui font beaucoup de mal... Parce que dire que des gens sont mal formés ou nécessitent d'être formés, encore faut-il être allé au bout et vérifier cela. On ne peut pas faire de telles déclarations sans vérifier ce que l'on dit. Il y a des gens extraordinairement compétents dans cette maison et qui méritent très reconnus. Reconnus !

Que va-t-il advenir d'eux ? C'est tout de même une question à laquelle nous devons tous penser.

Vous voudrez bien excuser ce coup de gueule.

À titre personnel, je voudrais simplement vous dire que, ces derniers mois, j'ai été sali comme jamais ; je n'ai rien dit, mais c'est une épreuve terrible. Quelqu'un s'est-il soucié de l'impact que vont avoir les déclarations qui ont été faites, des relais d'information partielle et partielle qui ont été faits, dans quelles conditions les noms sont jetés en pâture publiquement ?

Nous avons dépassé non pas seulement la ligne rouge, mais sommes-nous encore une université ?

M. Chaillet. - Merci Olivier.

Je crois que nous allons arrêter là. Je voudrais simplement vous dire à nouveau l'infini respect que j'ai pour tout le travail qui a été accompli par l'ensemble des collègues élus, administratifs, par vous-même, par les communautés qui, comme cela a été dit, au contact des réalités et tous les jours répondent présents lorsqu'il s'agit de monter des projets, vous dire l'effroyable amertume que j'ai, mais que vous imaginez bien, par rapport à tout cela. Je n'ai jamais vu des comportements pareils dans ma vie professionnelle, qui me paraissent effectivement totalement anti-universitaires. Pour autant et malgré tout, la vie doit continuer, la vie de l'établissement université de Bourgogne Franche-Comté doit continuer parce que c'est essentiel. C'est essentiel. Il faudra bien s'appuyer sur tout ce qui a été réalisé jusqu'à présent et continuer le chemin d'une manière ou d'une autre.

Surtout, aux places où nous sommes les uns et les autres, continuons à travailler, ne tachons pas cette communauté d'universités et d'établissements dont nous avons tous grand besoin.

Je vous le dis très sincèrement et du fond du cœur, je crois véritablement en la Comue et c'est plus qu'une croyance ; les résultats, en deux ans et demi, le démontrent. Et je crois aussi au projet I-Site et je forme véritablement des vœux pour que ce projet continue. Je redis ce que j'ai dit au départ : la voie la meilleure et très souvent la plus simple est de respecter ce que l'on a dit.

Merci à vous.

Nous nous retrouvons le 13 décembre avec un point évidemment important : le budget initial 2019. D'ici là, nous allons continuer à travailler et à respecter les engagements des uns et des autres pour que la continuité du service public s'exprime absolument pleinement.

Vous le savez, il faut le quorum physique pour le vote du budget.

Merci à vous et bonne soirée.

(Applaudissements).

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 56)